PRIX NOBEL DE LA PAIX

Candidature de M. Edgard Milhaud

Professeur d'économie politique à l'Université de Genève

NOTICE

CURRICULUM VITÆ — BIBLIOGRAPHIE





PRIX NOBEL DE LA PAIX

Candidature de M. Edgard MILHAUD
Professeur d'économie politique à l'Université de Genève

NOTICE

Pendant toute sa vie, M. Edgard Milhaud a lutté pour le droit des peuples, ainsi que pour l'établissement entre les nations de relations de concorde, de collaboration et de paix. Mais c'est depuis le début de la première guerre mondiale que son action en ce sens a pris un extraordinaire relief. L'auteur de cette notice qui, à l'Université de Genève, fut d'abord son élève et devint ensuite son collègue, voudrait donner un aperçu de l'ampleur et de la variété des formes de cette action, menée sans répit pendant un tiers de siècle sur une série de plans différents.

I. Période de la Première Guerre Mondiale

Nombreux sont encore ceux des anciens étudiants du professeur Milhaud, parmi lesquels figurent plusieurs de ses collègues actuels, qui ont entendu le 25 octobre 1914, moins de trois mois après le jour où s'était déchaînée la catastrophe, la leçon d'ouverture intitulée : « L'économie mondiale et la société des nations » dans laquelle il s'attachait à montrer que l'interdépendance économique toujours plus prononcée des nations appelait l'établissement entre elles d'une coopération organisée pour le règlement de leurs relations de tous ordres et opposait à la méthode des impérialismes dominateurs celle d'un libre fédéralisme dans le cadre universel d'une société des nations.

Et tous les ans, aussi longtemps que dura la guerre, sa première leçon fut invariablement consacrée à ce même sujet, mais traité chaque année avec toutes les ressources nouvelles que fournissaient les événements, jusqu'au jour où non seulement la Société des Nations devint une réalité, mais encore où la décision fut prise que son siège serait Genève. A cette occasion, la Faculté des Sciences Economiques et Sociales organisa une grande soirée à laquelle elle convia tous ses étudiants et anciens étudiants, et le professeur Milhaud y prononça, sur les perspectives qui maintenant s'offraient au monde et sur les grandes tâches qui s'imposaient aux jeunes générations, un discours qu'aucun de ceux qui l'entendirent n'oublièrent jamais.

Mais, entre temps, quel ne fut pas, à Genève, dans différentes villes suisses, en France, l'effort de propagande que déploya M. Milhaud, donnant des conférences, parlant dans des congrès, écrivant des articles de journaux ou de revues, composant des livres ! Lorsque, après tant d'années, nous nous reportons, soit à nos souvenirs, soit aux ouvrages qu'il écrivit alors, ce qui nous frappe, c'est la remarquable correspondance entre le cours des événements et les prévisions qu'il avait faites pour le cas où seraient prises telles ou telles décisions.

« *Du droit de la force à la force du droit* »,
mars 1915

En mars 1915, après sept mois de guerre, il donne à l'Aula de l'Université de Genève deux conférences sur « Le mouvement en faveur de l'arbitrage, de la première conférence de La Haye aux traités pacifistes du gouvernement américain ». Ces conférences sont aussitôt publiées, sous le titre : « Du droit de la force à la force du droit ». Au terme de son exposé, il arrive à la conclusion que les relations internationales, dans le monde qui sortira de la guerre, appelleront non pas des réformes, mais une transformation radicale. « L'heure des petites réformes est passée, déclare-t-il. Il faut choisir non pas entre un nouveau régime et une amélioration partielle de l'ancien, non pas même entre un nouveau régime et le régime ancien maintenu tel qu'il était, mais entre un régime totalement nouveau et l'ancien régime monstrueusement aggravé. »

Le régime totalement nouveau, c'était celui dont la guerre serait entièrement exclue, celui par lequel la société des nations serait « assise sur des bases inébranlables » et où « la force suprême des

nations unies » serait constamment au service du droit. Mais ce régime-là, ni l'ancienne Société des Nations, ni la nouvelle Organisation des Nations Unies ne parvint — du moins, en ce qui concerne cette dernière, jusqu'à ce jour — à le réaliser. L'humanité n'a pas encore réussi à faire le pas décisif, c'est-à-dire à réaliser le régime de paix totale demandé par M. Milhaud. Mais alors, d'après ses prévisions de 1915, quel devait être ce régime ancien « montrueusement aggravé » auquel le monde ne pourrait pas échapper ? Il faudrait citer en entier plusieurs pages de ce livre. Relevons seulement les traits les plus saillants : « ...La surenchère des armements précipitera son allure, avec une fièvre dont la guerre actuelle peut seule nous donner une idée... Tous les efforts de l'industrie convergeront vers ce but et les nation seront, en temps de paix, de grandes usines de guerre. Se représente-t-on bien à quel niveau, de ce fait, la vie économique de l'humanité tombera ? » Mais il y a plus. « ... La prévision de la guerre future ramènera nécessairement les peuples, obsédés par l'éventualité d'un blocus, du régime d'une économie mondiale remarquablement féconde à un régime d'économie nationale étroite, mesquine, misérable, mais se suffisant à elle-même. Et ils connaîtront des privations dont ils croyaient s'être à jamais libérés. » Autre conséquence encore : la nécessité de se préparer à la guerre et de la préparer dominant toutes autres préoccupations, la science, instrument de guerre, serait affaire de gouvernement et passerait de la publicité à la clandestinité, et les peuples n'auraient connaissance de ses conquêtes que plus tard, « le jour où, la grande guerre venue, découvertes et inventions se révéleraient au monde dans l'universel carnage ». Et le professeur Milhaud de conclure, en une saisissante synthèse : « Transformation des nations en camps retranchés, recul de l'économie mondiale à l'économie nationale, rétrogradation de la science de la pleine clarté au mystère, répudiation des grandes idées humanitaires des dix-huitième et dix-neuvième siècle et de l'aube du nôtre, il faut accepter tout cela et il faut accepter la perspective de la guerre future, de la guerre planétaire, dont nous serons ou dont nos enfants seront les témoins, ou bien il faut, à cette heure, dégager des événements les conséquences qu'ils comportent, et vouloir les transformations radicales dans les relations des peuples qui sont dans l'inflexible logique de la situation... » (p. 125-126).

Voilà ce qui était dit, écrit et publié il y aura dans quatre mois trente-trois ans. Le regard de l'observateur et du logicien n'avait-il pas percé l'épaisse brume qui, après sept mois de guerre européenne,

enveloppait alors le lointain avenir. On comprend, à la lumière de convictions aussi fortement et justement ancrées dans l'esprit de M. Milhaud, la ferveur incessante de son action pour l'établissement d'un régime de paix intégrale.

Le livre *Du droit de la force à la force du droit* est loin de passer inaperçu. Il suscite même tout un mouvement d'opinion. Peu de temps après sa publication, M. Léon Bourgeois invite M. Milhaud à en développer les conclusions dans le groupe d'études internationales qu'il préside et qui deviendra par la suite l'Association française pour la Société des Nations. Il a ainsi le privilège de défendre ses vues dans un cercle qui réunit de très hautes personnalités.

A la naissance d'une Faculté

Le 25 octobre 1915, les autorités du Canton de Genève et l'Université inaugurent la Faculté des Sciences économiques et sociales. Le professeur Milhaud est le doyen de la nouvelle Faculté. A ce titre, il est appelé à prendre la parole après le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique et après le Recteur de l'Université. Il expose l'ensemble des tâches qui incomberont à la Faculté naissante, et ne manque pas, à la fin de son discours, d'évoquer les devoirs nouveaux que la grande crise du monde impose aux Universités sur le plan des études internationales.

Notre Faculté, dit-il, vient au monde en une heure sombre parmi les plus sombres qu'ait traversées l'histoire. Motif de découragement ? Non ! Motif de nouveaux efforts, d'inlassable labeur. La civilisation paraît, certes, faire la plus frauduleuse des banqueroutes. Les progrès de la science, par un effroyable destin, décuplent l'étendue du désastre. La voici qui, par les plus récentes conquêtes de la mécanique, de la physique, de la chimie, accroît au-delà de toute prévision la portée et la puissance destructive des projectiles... La voici qui, feu sacré du savoir transmué en grenades et en bombes incendiaires, ensevelit sous les décombres des villes en flammes les populations terrifiées, les témoins de pierre de la pensée et de l'art des siècles passés et les droits solennellement proclamés à la face du monde.

Mais c'est que les progrès des sciences mathématiques et des sciences de la nature ne sauraient suffire à asseoir définitivement la civilisation. Comment serait-elle à l'abri des sursauts et des réveils de la barbarie ancienne aussi longtemps que les nations se dressent les unes en face des autres comme des puissances hostiles ? Le grand problème que les événements posent à la conscience de tous les peuples civilisés, c'est celui de la constitution de la société des nations — avec son parlement, son code, ses sanctions, sa force

internationale — qui assurera à jamais le respect de la liberté et du droit de chacun. L'accomplissement de cette tâche commande, suivant l'expression si juste de mon collègue M. William Rappard, « un vigoureux effort d'action virile, précédé, éclairé et guidé par le patient labeur de la pensée ». Puisse la nouvelle Faculté coopérer, dans toute la mesure de ses forces, à ce patient, nécessaire et fructueux effort de la pensée ! Puissent les sciences économiques et sociales, par leur travail méthodique et par leurs progrès, contribuer à faire servir de façon certaine au bien de l'humanité les incessants progrès de toutes les autres sciences [1].

Action sur les milieux populaires et sur l'opinion générale

Dès les premiers mois de la guerre, et pendant toute sa durée, M. Edgard Milhaud s'emploie à propager l'idée de la Société des Nations dans les milieux populaires, notamment par son action dans les congrès du parti socialiste français et par des articles de fond dans l'organe central de ce parti, l'*Humanité*, fondée et dirigée jusqu'à sa mort par Jean Jaurès. Par ces articles, il atteint les principaux représentants des partis socialistes de tous les pays, et contribue ainsi puissamment à la diffusion dans ces milieux de l'idée de l'organisation internationale du monde.

Lorsque, en 1917, les partis socialistes des pays scandinaves et des Pays-Bas adressent aux partis socialistes de tous les pays belligérants un questionnaire portant sur les fins qu'ils désirent voir réalisées par le traité de paix, c'est à M. Milhaud que les socialistes français confient la mission de préparer la réponse en ce qui concerne la Société des Nations. La même année, pour étudier le même problème, une conférence socialiste interalliée est convoquée à Londres. Le parti socialiste français le désigne comme l'un de ses délégués. Au début de 1919, une conférence socialiste internationale, réunie à Berne, est également appelée à prendre position sur la future organisation du monde. Membre de la commission chargée de l'étude de cette question, M. Milhaud y fait triompher ses vues et est désigné par elle comme rapporteur devant la Conférence.

Il est donc incontestable que le professeur Milhaud a grandement contribué à la diffusion de l'idée de la Société des Nations dans les

[1] Les Sciences économiques et sociales à l'Université de Genève. Inauguration de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales et de l'Institut des Hautes études commerciales (25 octobre 1915), Genève, 1916, pp. 37-39.

milieux ouvriers et socialistes pendant la première guerre mondiale et au lendemain de cette guerre [1].

Mais au cours de toute cette période son action s'est certainement exercée aussi, en France, dans d'autres milieux.

Depuis longtemps déjà ses écrits avaient retenu l'attention de l'opinion française. Son livre *Le rachat des chemins de fer*, paru en 1904, avait eu un grand retentissement. La revue internationale qu'il avait fondée en 1908 — les *Annales de la Régie directe* — exerçait une action constante sur les milieux politiques et parlementaires. La ferveur de son souci des grands intérêts nationaux et son indépendance d'esprit s'étaient manifestées avec éclat lorsque, en 1908, à propos d'un projet de taxation spéciale de la rente, qu'il jugeait contraire aux engagements pris, donc à la foi publique et au crédit de la Nation, il écrivit, sans craindre de s'opposer à toute la gauche du Parlement, et en première ligne à son propre Parti, son livre *L'imposition de la rente.* En 1910, au cours d'un débat exceptionnellement important, M. Jean Jaurès avait pu se référer à l'une de ses études des *Annales de la Régie directe* en s'exprimant sur lui, du haut de la tribune de la Chambre des Députés, en ces termes : « ...notre éminent ami M. Edgard Milhaud, dont tous ici vous connaissez la haute conscience de socialiste et de savant...[2] »

La situation morale de M. Milhaud est donc forte quand il engage sa campagne. Il l'engage dans l'organe central d'un parti qui, sous le signe de l'« Union sacrée », a ses représentants au gouvernement. Cette campagne répond aux aspirations profondes de la France, auxquelles elle se borne à donner des objectifs précis et fortement coordonnés. Au Parlement, au gouvernement, cette campagne est suivie avec attention, avec intérêt même. Il y a sans doute des résistances mais elles fléchissent à mesure que le mouvement d'opinion devient plus puissant. Un jour (le 19 septembre 1917), à propos de l'une des thèses chères à M. Milhaud, le journal *Le Temps*, dont le « Bulletin

---

[1] M. Léon Blum a fait récemment allusion à cette action lorsqu'il a écrit les lignes qui suivent, en tête d'un article du *Populaire* du 21 août 1947, intitulé « La libération de la crainte » : « C'est le titre d'une brochure que vient de m'envoyer de Genève notre cher collaborateur et ami Edgard Milhaud, et que je ne veux pas tarder davantage à signaler aux lecteurs socialistes. Le cri d'alarme que pousse *ce maître et vétéran de notre doctrine internationale*, l'un des derniers survivants — avec lord Cecil, Gilbert Murray, Edouard Bénès, Paul-Boncour — de la grande génération d'après Versailles, doit trouver ici son écho. »

[2] Chambre des Députés, *Débats Parlementaires*, 20 décembre 1910, p. 3524.

du jour » reflétait souvent la pensée du Ministère des Affaires étrangères », écrira : « Qu'on travaille dès maintenant à organiser une Société des Nations entre alliés et ceux des neutres qui vivent sous un régime sincèrement constitutionnel : c'est un projet judicieux, d'autant plus qu'on s'exposerait aux pires déceptions — M. Edgard Milhaud l'a démontré — si l'on négociait la paix avant d'avoir fondé la ligue qui doit la maintenir. » On saisit sur le vif, en de tels témoignages, l'action d'une campagne.

Mais déjà, à cette époque, un élément nouveau est intervenu : un livre.

« La Société des Nations »,
mai 1917

Ce livre, le professeur Milhaud le publie dès le mois de mai 1917. Il lui donne, nettement, hardiment, ce titre : *La Société des Nations*. Livre de doctrine, certes, car une doctrine doit être élaborée, pour guider l'action, mais aussi livre d'action, et même, pourrait-on dire, livre en action, car dans toute la première partie on aura sous les yeux, avec leur date, des articles — qui sont d'ailleurs des études de discussion serrée et de dialectique pressante — dont plusieurs, par leurs répercussions, se sont insérés dans la trame des événements.

Les premières lignes de l'Avant-Propos donnent l'esprit de l'œuvre. Elles laissent entrevoir l'ampleur des horizons. Elles annoncent aussi la manière directe, incisive, pénétrante de l'exposition.

L'objectif fut d'abord, uniquement, l'écrasement du militarisme prussien.

Puis, la formule s'élargit, en se haussant jusqu'au principe. On se battait, maintenant, pour la suppression générale du militarisme.

Mais les négations ne se suffisent pas à elles-mêmes. Elles appellent des affirmations.

L'affirmation, ce fut la « Société des Nations ».

Le passage de cette négation à cette affirmation, c'est l'histoire morale de ces trois ans de guerre.

Ce sera, aussi, la philosophie de la guerre.

Le militarisme prussien fut la cause. La Société des Nations sera l'effet. Entre les deux, il y a Liége, la Marne, l'Yser, Verdun. D'immortelles gloires. Des fleuves de sang.

Hier, postulat de la logique, la Société des Nations est aujourd'hui un objectif de la diplomatie. Mais il y a des divergences de point de vue. Problème de l'après-guerre, disent les hommes d'Etat graves. Post-scriptum au

traité de paix, concèdent de moins timorés. Préface du traité de paix, proclame le président Wilson.

La question est celle-ci : la paix qui tranchera les conflits actuels sera-t-elle une paix selon les anciennes règles, un « instrument diplomatique » particulier et isolé, une paix de belligérants — ou bien sera-t-elle une première mise en œuvre du statut organique de la Société des Nations ?

Au terme d'une première discussion — première et prompte escarmouche — M. Edgard Milhaud précise, par ces lignes de conclusion, la portée de l'étude à laquelle il invite le lecteur :

... Quelques esprits simplistes, un peu partout de par le monde, disaient : « Ne parlons pas, aujourd'hui, de Société des Nations. Nous verrons plus tard. Paix durable, paix organisée : pour l'instant, laissons tout cela de côté. Ne compliquons pas inutilement le problème. Nous aurons déjà bien assez de peine à faire la paix toute simple, la paix tout court ! »

Ils ne remarquaient pas qu'il est infiniment plus difficile de faire la paix tout court — c'est-à-dire une paix de guerre — que de faire la paix juste, qui découlera de principes universels et sera garantie par l'ensemble des peuples, autrement dit la paix de la Société des Nations.

Ce livre n'est donc pas consacré à un problème académique, lointain, mais au plus brûlant des problèmes.

La Société des Nations, ce n'est pas seulement le régime futur du monde, c'est la condition actuelle de la paix.

Pourquoi la Société des Nations était-elle la condition actuelle de la paix ? C'est à cette question que répondaient les premiers chapitres du livre. La foi publique internationale, exposait l'auteur, a été ruinée par la théorie des traités « chiffons de papier ». Or, il est un moyen, mais un seul, de la rétablir, et par suite de permettre une paix qui ne soit pas une paix d'écrasement des vaincus : c'est la création d'une puissance internationale capable d'imposer à tous les Etats, même aux plus puissants, le respect des engagements pris. Ainsi se trouve immédiatement posé, et passe au premier plan, le problème des sanctions, juridiques, politiques, économiques, mais aussi militaires. Et d'emblée l'idée d'une force internationale capable de venir à bout de toutes les résistances s'affirme comme le postulat primordial.

La foi publique une fois rétablie et l'ordre international assuré, une série de grands problèmes jusque-là insolubles peuvent être abordés avec succès. C'est ce qui est établi dans la dernière partie de l'ouvrage, concernant entre autres la réduction des armements, la liberté des mers, la coopération économique internationale, la création de commissions internationales d'enquête, la publication

obligatoire par la presse des différents pays de communiqués internationaux, les moyens par lesquels pourra être créé et affermi, au point de jouer un rôle décisif dans la vie du monde, « le loyalisme international ».

Pour caractériser l'esprit de l'Organisation internationale que M. Edgard Milhaud estimait indispensable à l'instauration d'un véritable régime de paix, peut-être ne sera-t-il pas inutile d'emprunter au chapitre sur « le loyalisme international » le texte de la prestation de serment à la Constitution internationale qu'il suggérait de demander à tous les chefs d'Etat de tous les Etats membres et à tous les membres de leurs gouvernements. Le voici :

Je promets et je jure devant ma conscience de servir avec fidélité et justice, en même temps que la nation qui m'a appelé à défendre ses intérêts, ses droits et son honneur, la société que les nations ont formée entre elles. Je jure d'observer saintement, dans leur esprit et dans leur lettre, toutes les clauses de la constitution et de m'inspirer dans tous mes actes et ordres des principes proclamés dans la déclaration des droits et des devoirs des nations. Je jure que, si un Etat quelconque, violant la constitution internationale et foulant aux pieds le principe que *la guerre est un crime* [1], recourait à la force pour trancher un conflit, je considérerais comme un devoir sacré d'engager toutes les forces de la nation que je représente, de concert avec celles de toutes les autres nations respectueuses de la foi jurée, dans la lutte sans merci contre l'Etat félon et criminel. Je jure que si le gouvernement auquel j'appartiens tentait de commettre ce crime, je ferais appel contre lui à la nation et à l'humanité (p. 257).

L'intérêt suscité par ce livre est si puissant que déjà, avant la fin de l'année 1917, il en est à la quatrième édition. Nous trouvons un autre indice de cet intérêt dans un ouvrage publié sans nom d'auteur — mais dont il est avéré que l'auteur est une personnalité éminente, M. Paul Desjardins — qui paraît en 1920 sous ce titre : *Les Français à la recherche d'une Société des Nations, depuis le roi Henri IV jusqu'aux combattants de 1914.* Textes choisis et mis en ordre. En ce qui concerne la période de la guerre mondiale, l'ouvrage ne se réfère qu'à des écrits de deux auteurs. L'un est M. Maurice Hauriou, dont on donne des extraits d'articles parus dans un quotidien sous le titre : « Vers une Confédération des Puissances de l'Entente » ; l'autre est M. Edgard Milhaud, dont on donne des extraits du livre *La Société des Nations.*

---

[1] Souligné dans le texte.

II. Au lendemain de l'Armistice

Critique du projet de Covenant

Mais il faut revenir en arrière. Depuis la publication de ce livre, la campagne du professeur de Genève se poursuit sans arrêt, dans la presse [1] et sur les autres terrains, jusqu'au jour où, brusquement, se produit le grand événement attendu plus encore qu'espéré depuis si longtemps : l'Armistice ! Et ce sont des journées d'allégresse. C'est la fin de l'effroyable épreuve. C'est aussi, semble-t-il l'aurore des temps nouveaux. Hélas ! A l'allégresse du 11 Novembre ne tarde pas à succéder, dans bien des milieux, le désenchantement causé par le redoutable amenuisement du système d'organisation de la paix que l'on avait laissé espérer aux peuples. M. Léon Bourgeois ne réussit pas à faire adopter à la Conférence des Préliminaires de Paix ses amendements visant la création d'une force internationale et le contrôle international des armements. Une place demeure réservée à la guerre...

« *Plus jamais !* », *mai 1919*

C'est alors que le professeur Milhaud publie son livre *Plus jamais !*

... J'écris ce livre, dit-il dans l'Avant-Propos, parce que M. Clemenceau a dit à la France : « Le monde doit être affranchi de cette peste » ; parce que M. Lloyd George a dit à l'Angleterre : « Plus jamais ! tel est notre cri de guerre à tous » ; parce que le président Wilson a dit à l'univers : « Nous sommes heureux de combattre pour une paix définitive du monde », et parce que, malgré ces déclarations, la Charte du monde, qui est leur œuvre, maintient et consacre le droit à la guerre.

J'écris ce livre parce que le droit à la guerre est la négation de la Société des Nations.

J'écris ce livre parce que le droit à la guerre, c'est la prévision de la guerre, et la préparation à la guerre, et la préparation de la guerre, et la fatalité de la guerre.

J'écris ce livre parce que j'ai l'âme oppressée par l'évocation des morts innombrables, et parce que je crois, avec M. Léon Bourgeois, que « ceux qui sont morts sont morts pour que la guerre abominable ne se recommence pas ».

J'écris ce livre parce que je vois l'abîme auquel marchent les peuples, et que je ne puis m'empêcher de lancer, après tant d'appels demeurés sans effet, un dernier appel.

---

[1] Un certain nombres d'articles écrits par lui sont reproduits dans un livre dont il va être question : « Plus jamais ! »

Dans cet ouvrage, le grandiose apport du Pacte à l'édification d'un monde de la paix était certes présenté avec un saisissant relief. Mais l'analyse pénétrante faisait ressortir avec la même netteté la limite des garanties de paix fournies par la constitution internationale, et acheminait par là même à un ensemble de suggestions présentées sous ce titre : « Les amendements nécessaires ». C'était : la proclamation du droit de libre disposition des peuples, complétée par l'organisation de son exercice et par la protection internationale des minorités ; — le renforcement des garanties fournies par la Société des Nations ; — l'abolition du droit à la guerre ; — la représentation proportionnée et la représentation proportionnelle dans le Parlement international. Les mesures prévues en vue du renforcement des garanties fournies par le Pacte étaient : 1° le caractère obligatoire de la participation des Etats Membres aux sanctions ; 2° l'extension des sanctions à la sauvegarde de l'universalité des droits ; 3° le contrôle international des armements ; 4° la constitution d'une force permanente pour assurer les sanctions militaires.

Le chapitre intitulé « Abolition du droit à la guerre » est une étude extrêmement poussée de l'ensemble des dispositions du Pacte qui, dans une série d'hypothèses envisagées tour à tour, doivent avoir pour effet, ainsi que la dialectique pressante et irrésistible du professeur Milhaud le fait ressortir, non seulement de frayer des issues juridiques au jeu de la force, mais encore de suggérer et de provoquer le recours à la force. Aussi, en conclusion, le professeur Milhaud est-il amené à dénoncer une fois de plus « l'immense erreur, l'erreur criminelle et fatale que représente dans la Charte du monde le maintien du droit à la guerre ».

Faire intervenir à un certain moment, dans le règlement des difficultés entre peuples, écrit-il, le recours à la force, faire de ce recours, sous certaines conditions, un droit, maintenir à la guerre son caractère d'*ultima ratio*, conserver la guerre comme une institution internationale, comme une institution de droit international, faire de la guerre le dernier tribunal qui ouvre ses portes quant tous les autres ont fermé les leurs, décréter qu'à un certain moment la Société des Nations confie le destin des peuples à ce tribunal et, dessaisie, attend paisiblement au fond de la salle la lecture du verdict, oui, décréter qu'à un certain moment la Société des Nations retire aux peuples sa sauvegarde, les abandonne l'un à l'autre, les livre les uns aux violences des autres, c'est, par l'irrésistible force des choses, par une fatalité suprême contre laquelle aucune parole, aucune idée, aucune déclaration, aucune institution ne pourra jamais rien, imposer aux peuples l'idée fixe du danger de la patrie, la hantise d'une universelle et perpétuelle menace, c'est les con-

traindre à se préparer à la guerre, c'est faire de la préparation à la guerre l'idée dominatrice de leur vie publique.

Mais alors, demande M. Milhaud, comment serait-il possible d'espérer la réalisation des objectifs que l'humanité s'était assignés ? Les clauses du Pacte qui la promettaient ne vont-elles pas devenir lettre morte ?

Le Pacte, dans son principe, devait décréter le désarmement. Mais le désarmement n'est pas possible si le règlement des conflits n'est pas intégralement assuré par les procédures pacifiques, et s'il subsiste des cas où c'est à la force des armes qu'il appartient de prononcer. Déjà on ne parle plus de *désarmement*[1]. Le mot a disparu du texte définitif du Pacte. On ne parle plus que de *réduction des armements*[1]. Mais quelle sera, en fait, la mesure de la réduction dans un monde halluciné par l'universelle obsession des batailles futures ?

Le Pacte entend établir un régime d'équité et de loyale coopération dans les relations économiques entre les peuples. Mais le désarmement économique est une utopie, aussi bien que le désarmement militaire et naval, aussi longtemps que la menace de nouvelles guerres plane à l'horizon.

Les peuples allaient à la Société des Nations dans la pensée que cette grande alliance pour le droit et pour la paix allait éliminer les alliances particulières, génératrices de méfiances, de rivalités et de conflits. Mais les alliances particulières sont fatales, alliances déclarées ou alliances tacites, aussi longtemps que chaque peuple sait qu'à un certain moment la Société des Nations peut cesser de se trouver à ses côtés pour sauvegarder son droit. Et voici que déjà on commence à parler d'une première alliance défensive de trois Etats.

Les peuples espéraient la fin de la diplomatie secrète, et le Pacte paraissait faire un pas décisif en ce sens en déclarant dénué de toute force coercitive tout traité qui n'aurait pas été enregistré par la Société des Nations et publié par ses soins. Mais la diplomatie secrète et les conventions clandestines ne sauraient être définitivement éliminées aussi longtemps que les Etats se sentiront contraints à chercher dans des groupements particuliers la couverture des risques qu'un régime international à garanties fissurées laisse planer sur leur avenir.

Les peuples espéraient en finir avec l'abominable système des garanties territoriales, des glacis stratégiques, des sûretés économiques, et des attentats au droit qui en font les frais. Et voici que le Pacte, par ses timidités et par ses défaillances, entr'ouvre la porte, en même temps qu'à la guerre, à toutes les ambitions malsaines et à tous les sophismes de l'impérialisme.

De toute cette argumentation, si pressante, comme de la série des démonstrations qui avaient précédé, M. Milhaud dégageait la conclusion : « Il faut donc en venir, résolument, au seul système de

---

[1] Souligné dans le texte.

paix qui ne soit pas boiteux et utopique, à celui dont le principe premier est l'abolition du droit à la guerre » (p. 394-396).

C'était la pensée, c'était la doctrine qui devait, neuf ans plus tard, inspirer et engendrer le Pacte Briand-Kellogg. Mais le Pacte Briand-Kellogg ne comportait pas de sanctions. Il avait une haute portée morale, et une portée morale dont il serait injuste et erroné de contester l'aspect politique et pratique, puisque c'est en se fondant sur la violation par l'Allemagne du Pacte Briand-Kellogg que le président Roosevelt put motiver juridiquement devant le Congrès la loi du Prêt-Bail en faveur des démocraties. Mais il n'avait qu'une portée morale. Le système préconisé par le professeur Milhaud était un Pacte Briand-Kellogg garanti par un système tout-puissant de sanctions.

III. Au Bureau international du Travail

L'Enquête sur la Production (1920-1925)

Au milieu de l'année 1920, le Bureau international du Travail vient s'établir à Genève. Son Conseil d'Administration l'a chargé d'entreprendre une enquête sur la production industrielle dans les différents pays du monde. Le Bureau fait appel, pour la diriger, au professeur Milhaud. Le voilà engagé, pour des années, dans une tâche d'investigation scientifique de grande envergure, dont les résultats n'occuperont pas moins de neuf grands volumes in-8° représentant un total de quelque 7000 pages.

Il est maintenant au cœur de l'étude de l'économie du monde, et cette étude, servie par d'incomparables moyens, lui ouvrira de nouveaux et larges horizons. Il visite les différents pays de l'Europe centrale, les Balkans, les pays scandinaves. Il entend, à Genève, les représentants de la vie économique d'un grand nombre de pays. Avec son équipe de collaborateurs, il dépouille l'immense documentation recueillie ou reçue en réponse à des questionnaires, et l'ensemble de la documentation officielle accessible.

Les problèmes relatifs au travail que le Conseil d'Administration du B.I.T. avait en vue se situent maintenant pour lui dans un ensemble mondial complexe où l'économique et le social sont dans des relations de constante réciprocité d'action. Il peut mettre en connexion ou en parallèle les mouvements des rendements des travail-

leurs, et ceux des rendements des terres, des mines, des outillages, des cheptels, etc. Il peut rapprocher les difficultés avec lesquelles sont aux prises les différents pays, et, dans les divers pays, les différentes branches de l'économie. Des interdépendances, des complémentarités, des solidarités s'offrent et s'imposent à son regard, et fixent son attention sur certains côtés négligés des problèmes et crises de la vie économique internationale. De là, dès le premier volume de son *Rapport Général*, des aperçus tels que ceux-ci, que nous empruntons à l'Introduction :

... Assurément, pour une part, la crise de l'Europe occidentale est l'autre face de la crise de l'Europe centrale et orientale ; la crise de « surproduction » de la première n'est que l'image renversée de la crise de sous-production de la seconde.

La réalité, c'est la rupture de l'équilibre qui, antérieurement à la guerre, existait entres les diverses parties de l'Europe, d'un équilibre européen beaucoup plus stable et beaucoup plus efficace que l'équilibre politique que l'on avait exclusivement en vue lorsqu'on parlait d'équilibre européen. Cet équilibre économique était fait de la mise en harmonie des larges productions agricoles de l'Orient et notamment de la Russie, d'une part, et des larges productions industrielles d'une partie de l'Europe centrale et de l'Occident, d'autre part. Les unes servaient de débouchés aux autres ; elles étaient complémentaires. Et c'est pourquoi la crise de déficit survenue d'une part ne pouvait manquer de faire apparaître de l'autre la crise d'écoulement. Les deux crises sont complémentaires.

C'était, on le voit, très nette, la caractéristique, dans leur opposition comme dans leur complémentarité, de ces deux grandes régions européennes que Delaisi devait appeler plus tard l'Europe A et l'Europe B.

Mais il faut poursuivre la citation, car la suite n'est pas moins importante :

Allons plus loin. De même que l'insuffisance de la production orientale crée l'apparence de la surproduction de l'Occident, de même c'est, pour une part, l'insuffisance réelle et persistante de la production de l'Europe qui crée l'apparence de la surproduction de l'Amérique. L'Europe et l'Amérique formaient, elles aussi, des économies complémentaires. Aussi la crise de l'Europe et la crise de l'Amérique sont-elles, nécessairement, des crises complémentaires. C'est parce que l'Europe ne peut pas assez produire qu'elle ne peut pas assez acheter et c'est, pour une part, parce que l'Europe ne peut pas assez acheter que l'Amérique ne peut pas assez vendre et paraît, par suite, avoir surproduit (p. 112-113).

Le professeur Milhaud arrivait ainsi à la conclusion que le problème de la production des pays — tels que les Etats-Unis, certains

pays de l'Europe occidentale, les pays scandinaves — qui ne pouvaient pas produire parce qu'ils ne pouvaient pas vendre n'était, dans une certaine mesure au moins, que l'autre face du problème de la production des pays qui ne pouvaient pas produire parce que les moyens mêmes de la production leur faisaient défaut, et que par suite une action méthodique contre la crise de la production dans le monde postulait en tout premier lieu un système approprié de crédits internationaux assurant la remise en marche rapide des économies paralysées par les destructions de la guerre ainsi que par le manque de matières premières, d'équipements et de capitaux.

C'était, on le voit, et très vite après le commencement de l'enquête, l'évocation des solutions dont aujourd'hui, au lendemain de la seconde guerre mondiale, on reconnaît de toute part la nécessité. C'était aussi un grand enseignement pour le rétablissement de la coopération économique internationale et pour le développement dans le monde d'un esprit de paix.

Il faudrait appeler l'attention sur bien d'autres parties de cette œuvre monumentale. L'espace nous fait défaut. Mais nous devons citer la conclusion dernière du professeur Milhaud. Après avoir évoqué les principaux problèmes en connexion avec ceux de l'industrie et du travail — problèmes des matières premières, de l'outillage, des transports, des capitaux et des crédits, des monnaies et des changes, des débouchés — il est amené à constater qu'ils dérivent d'une source commune :

> Au cours des années — au cours d'un siècle — écrit-il, des liens économiques toujours plus étroits se sont noués entre les peuples. Les économies nationales sont devenues de plus en plus interdépendantes. A côté d'elles, au-dessus d'elles, ou, pour mieux dire, entre elles, une économie mondiale s'est formée. Et le problème commun auquel se ramènent ces différents problèmes peut se formuler en ces termes : *donner à l'économie mondiale son statut.*

Donner à l'économie mondiale son statut : c'était bien là la conclusion qui se dégageait de chacun des volumes, on pourrait presque dire de chacun des chapitres de l'Enquête. Tous les faits, tous les maux constatés, toutes les doléances recueillies, toutes les connexités mises en évidence témoignaient en faveur de ce postulat primordial, qui devait s'affirmer un jour avec éclat dans l'une des grandes commissions de la Société des Nations. M. Léon Jouhaux, membre du

Conseil d'Administration du Bureau international du Travail en même temps que délégué de la France à l'Assemblée, y soutint la thèse que la sécurité collective que l'on voulait établir par un protocole de paix demeurerait incertaine et constamment menacée aussi longtemps que l'on n'aurait pas mis un terme aux antagonismes économiques meurtriers qui dressent les nations les unes contre les autres, et, pour y mettre un terme, il suggéra la nomination d'une commission appelée à établir des règles et un statut de coopération entre elles, commission qui pourrait être l'embryon dont sortirait un jour un Conseil économique international.

Tel fut le point de départ du mouvement d'opinion qui devait aboutir, à la suite d'une proposition française à l'Assemblée de la Société des Nations, à la convocation de la Conférence économique internationale de Genève de 1927. Tel fut aussi le point de départ du courant d'opinion en faveur d'un conseil économique international qui, se propageant dans des milieux de plus en plus larges, devait, vingt ans plus tard, susciter la création du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

L'Enquête sur la Production du Bureau international du Travail devait être féconde.

IV. De l'Enquête sur la Production a la crise économique mondiale

Action pour l'organisation économique de la paix

L'Enquête ne pouvait pas manquer d'accroître l'autorité du professeur Milhaud. Aussi de bien des côtés est-il fait appel à lui par des organisations ou organismes préoccupés des problèmes d'organisation économique de la paix.

Participation à des Conseils

Dès 1923, l'Alliance coopérative Internationale le nomme membre de son Comité d'honneur.

En 1924, la Fédération Nationale des Coopératives de consommation de France le désigne au choix du ministre du Commerce pour être l'un de ses représentants au Comité consultatif supérieur du Commerce et de l'Industrie. En 1927 il deviendra, dans les mêmes conditions, membre du Conseil National Economique de France.

Présidence du Tribunal arbitral Belgo-Luxembourgeois

Sur un autre plan, c'est, en 1926, le Conseil de la Société des Nations qui, devant désigner le président d'un tribunal arbitral mixte Belgo-Luxembourgeois chargé de trancher certaines questions économiques, appelle à cette haute fonction le professeur Milhaud. Au terme de la mission du Tribunal, qui prend fin par un arrangement, les deux gouvernements lui témoignent leur sentiment, en une cérémonie commune, en lui remettant, l'un la croix de commandeur de l'Ordre de Léopold, l'autre la croix de commandeur de l'Ordre de la Croix de Chêne.

Cours à l'Académie de Droit international de La Haye. Rapports à des Congrès. — « L'organisation économique de la paix », 1926

En 1925, la Fédération Nationale des Coopératives de consommation de France demande à M. Milhaud un rapport sur « La paix, la coopération et les accords économiques entre Etats ». Ce rapport est destiné, d'une part, à la « Semaine Parlementaire de la Coopération », réunie à Paris du 31 mars au 4 avril, d'autre part, au Congrès de la Fédération, réuni à Nancy du 21 au 24 mai. M. Milhaud prononce devant ces deux assemblées, pour appuyer ses conclusions en faisant intervenir de nouvelles considérations, deux discours qui sont publiés sous ces titres : « La coopération dans l'ordre international » et « Organisation de l'économie, organisation de la paix ». Une large diffusion leur est assurée.

La même année, en septembre, se réunit à Paris le XXIVe Congrès universel de la Paix. Une situation internationale confuse et critique lui confère une importance particulière : le « Protocole de Genève », qui avait éveillé de si grands espoirs, s'était heurté à des résistances qui l'avaient fait abandonner, et le monde s'orientait vers des accords à rayon restreint ; la Conférence de Locarno allait se réunir. Un nombre considérable de sociétés de la paix se sont fait représenter au Congrès. Une de ses grandes commissions doit étudier l'organisation économique de la paix. M. Milhaud, qui en fait partie, y rallie l'unanimité à l'ensemble des propositions qu'il a déjà fait adopter par les assemblées coopératives, entre autres à celle qui a trait à la « création, avec le concours des grandes forces économiques organisées,

industrie, agriculture, commerce, crédit, travail, consommation, et avec la collaboration de toutes les compétences requises, d'un Conseil économique international dont les cadres administratifs seront formés par le Secrétariat général de la Société des Nations et par le Bureau international ». La Commission désigne M. Milhaud comme rapporteur, et le Congrès vote à l'unanimité la résolution qu'il lui présente en son nom.

En 1926, c'est l'Académie de Droit international de La Haye qui fait appel à lui pour un cours sur « l'organisation économique de la paix ». Une de ses leçons est consacrée à « L'idée d'une union économique européenne », une autre aux « Méthodes d'organisation des échanges internationaux », une autre encore, la dernière, à la « création d'un organisme permanent de collaboration économique ». Bientôt après, ces leçons paraissent dans le « Recueil des Cours » et comme volume indépendant. Dans la conclusion, M. Milhaud évoque en termes saisissants le contraste entre l'empire que l'économie mondiale exerce sur le destin des nations et l'anarchie à laquelle elle est livrée. « L'économie mondiale, dit-il, évolue sous la loi des juridictions nationales, à la merci de leurs fantaisies, de leur arbitraire, de leur ignorance. Le problème qu'ont à résoudre les hommes de notre temps, c'est l'instauration du régime qui permettra à l'économie du monde de se développer rationnellement, pour le bien commun de tous les peuples, dans l'ordre et dans la paix. »[1]

Un périodique international au service de la paix économique: les « Annales de l'économie collective »

En 1925, au moment où l'enquête sur la production arrive à son terme, le professeur Milhaud élargit le cadre de sa revue, les « Annales de la Régie directe » ; il en fait les « Annales de l'Economie collective », publiées en quatre éditions, dans les langues française, anglaise, allemande, espagnole, et le programme de la revue, tel qu'il figure en tête du premier numéro, laisse entrevoir la place qui y sera réservée à certains aspects du problème de la paix. Nous y lisons en effet ces lignes :

[1] *L'organisation économique de la paix*, p. 154.

... Enfin — problème des problèmes — le problème de la paix ! Il a, certes, son aspect moral. Problème de justice. Mais problème économique aussi. Au reste, le problème économique est aussi un problème de justice. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes implique le droit des peuples à la vie, au travail, et il n'y a pas de droit des peuples au travail, à la vie, si, par le *dumping*, par le refus des matières indispensables, par leur renchérissement calculé, par la fermeture des frontières économiques, un peuple peut en condamner un autre à la misère, à la famine. Il faut, pour établir vraiment entre les peuples un régime de paix, assurer le déploiement harmonieux de leurs activités économiques. Organiser la paix, c'est organiser l'économie.

Libéré désormais de la mission si lourde que lui avait confiée le Bureau international du Travail [1], M. Milhaud entend faire de ses « Annales », dans leur cadre élargi et avec leurs possibilités nouvelles de diffusion dans la plupart des pays, une grande revue capable d'apporter une contribution de valeur à la réalisation des objectifs mondiaux dont l'enquête sur la production lui a montré la nécessité En fait, les « Annales de l'Economie collective », par leurs diverses éditions, ne tarderont pas à atteindre quelque six cents collectivités, et parmi elles, en toute première ligne, la plupart des grandes universités et des grandes bibliothèques du monde. La revue anglaise « International Affairs », publiée par le Royal Institute of International Affairs, de Londres, les appellera un jour « one of the most interesting periodicals in the world » (nº de janvier-février 1928). Aussi contribueront-elles à donner aux vues de M. Milhaud sur les postulats économiques de la paix un large rayonnement.

V. De la crise économique a la seconde guerre mondiale

Les Accords de Locarno et la Conférence économique internationale de 1927 — à laquelle les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont pris part et qui a eu un caractère vraiment universel — favorisent le redressement de l'économie internationale. Mais brusquement, à la fin de 1929, aux Etats-Unis, pays parvenu à une très grande prospérité, le krach de Wall Street déclenche la crise mondiale, crise d'une acuité et d'une extension sans précédent — crise boursière d'abord, mais bientôt

[1] En tête du premier volume du « Rapport Général » sur l'Enquête, dans sa « Lettre-Préface » au Président du Conseil d'Administration du B. I. T., M. Albert Thomas écrit, le 23 mai 1923 : « Aidé d'une très petite équipe de collaborateurs, c'est une tâche véritablement surhumaine que M. Edgard Milhaud a accomplie en quelques mois... »

après économique, financière, monétaire. La baisse des prix est catastrophique. Chaque pays veut vendre, à n'importe quel prix, pour sauver l'équilibre de sa balance avec l'étranger, son change, sa monnaie ; aucun ne veut acheter. C'est la course à l'or et aux devises or ; c'est aussi la multiplication et l'exhaussement indéfini des barrières douanières, et c'est, par contre-coup, en même temps que l'accentuation de la baisse des prix, l'effondrement des échanges internationaux, l'extinction du crédit international, la désagrégation de l'économie mondiale. On ne sauve un minimum de transactions, dicté par d'incompressibles besoins vitaux que par le retour à des méthodes que l'on croyait à jamais périmées. Entre pays, on en revient au troc des temps primitifs, parfois amendé par des accords bilatéraux de compensation ou de clearing, mais toujours avec ce résultat que les échanges à l'intérieur de chaque couple de pays sont réduits à la mesure, souvent minime, de celui des deux dont la demande est la plus faible.

Campagne pour le rétablissement des échanges internationaux par l'emploi de devises-compensation

C'est alors que le professeur Milhaud lance son idée du rétablissement des échanges internationaux grâce à l'emploi de moyens de paiement d'un type nouveau, impliquant la réciprocité des transactions, non pas entre deux pays, c'est-à-dire dans le cadre bilatéral, mais entre chaque pays et l'ensemble des autres, c'est-à-dire dans un cadre plurilatéral. La réciprocité est assurée par le fait que l'instrument de paiement est une devise qui, émise par l'office de compensation d'un pays, pour permettre à un de ses nationaux de faire un achat dans un autre, constitue uniquement un moyen de se procurer dans le pays émetteur des marchandises ou services. Quant à la pluralité, elle est assurée par le fait que la devise est librement négociable sur les places de tous les pays adhérents au système. Le nouveau moyen de paiement — la devise-compensation — libère donc les échanges entre pays de toutes les entraves créées par la bilatéralité Il permet à chaque pays d'acheter à l'étranger — et, si le système est universellement admis, au reste du monde — sans avoir à redouter aucun déséquilibre de sa balance économique, dans toute la mesure où la quantité et la qualité de sa production lui permettent de lui livrer une contre-partie d'égale valeur.

Exposé d'abord dans la presse, au début de juillet 1932, le projet répond si bien aux besoins d'une situation économique tragique, dans un monde qui compte quelque trente millions de chômeurs industriels, qu'il est aussitôt accueilli dans les milieux les plus divers avec enthousiasme. Répondant aux appels qui lui sont adressés, le professeur Milhaud multiplie les conférences, en Suisse, en France, en Belgique. Il écrit un livre, *Trève de l'Or et Clearing international,* où il répond à toutes les objections, et désormais le « Plan Milhaud » est connu dans le monde. On le discute au Conseil National Economique de France ; le « Brain Trust » du président Roosevelt s'y intéresse ; le Comité international des Echanges, présidé par l'économiste belge de Leener et dont M. Wilfrid Hill, vice-président de l'Union des Industriels britanniques, est l'un des vice-présidents, lui donne son adhésion [1]. En 1936, l'Assemblée de la Société des Nations lui témoigne son intérêt.

Entre temps, M. Milhaud poursuit sa campagne, dans des assemblées, conseils, congrès, dans des articles, dans des livres : *Organisation des échanges et création de travail,* ouvrage collectif (1934), *Une idée en marche. La compensation organisée* (1935), *Le chèque-compensation international devant l'opinion* (1936).

Cette campagne, il faut le souligner, c'est encore, c'est toujours sa campagne pour la paix. Car, ainsi qu'il le montre dans la conclusion de *Trève de l'or et clearing international,* en favorisant le réveil et en assurant le développement des échanges internationaux, le plan favorisera « *le développement de la coopération internationale* ». Trois ans plus tard, c'est sur une constatation semblable qu'il termine l'introduction du livre *Le chèque-compensation international devant l'opinion.* Il vient de citer un passage saisissant d'un article que, dans le *Revue des Deux Mondes,* du 15 mai 1935, M. Claude Bourdet a consacré à son projet. M. Bourdet en caractérisait les résultats, tels qu'il les entrevoyait, en ces termes : « ... C'est le rétablissement des échanges que l'on imagine comme une fresque mouvante où l'on verrait les nations échangeant la fleur de leur richesse, et où s'avancerait, fertilisant comme le Nil, le fleuve des ventes, des achats, des crédits ». M. Milhaud faisait suivre cette évocation de ces mots : « La compensation internationale intégrale peut être la préface et doit être en tout cas un des éléments essentiels de l'*organisation économique de la paix.* »

---

[1] En mars 1935, se constitue à Genève, sous la présidence du professeur Antony Babel, le « Comité d'action pour la compensation internationale intégrale ».

Dès le début de la crise économique, le professeur Milhaud avait appelé l'attention de la direction du Bureau international du Travail sur le rôle qu'avaient joué, selon lui, dans la genèse de la crise aux Etats-Unis, certains déséquilibres dans la répartition du revenu global de la production industrielle. Il suggérait, en conséquence, une politique des salaires qui tendrait à mettre la progression des salaires réels en harmonie avec celle des profits, l'une et l'autre devant se régler sur la progression même des rendements. M. Albert Thomas, dans son rapport directorial de 1932, avait fait état des constatations statistiques de M. Milhaud, et des réflexions qu'elles suggéraient[1]. Il n'est pas sans intérêt de relever que ce sont des conceptions semblables qui devaient inspirer le « New Deal » du président Roosevelt.

Mais, quelques années plus tard, les résultats des enquêtes de la Société des Nations sur l'alimentation et les niveaux de vie dans le monde devaient ouvrir aux études et à l'action de M. Milhaud de nouveaux horizons. Le relèvement des niveaux de vie des populations arriérées sur toute la surface du globe se présentait maintenant à lui comme un élément complémentaire essentiel du rétablissement de l'équilibre des grands pays industriels, et c'est en cette direction qu'il allait désormais engager son action.

La situation politique internationale devenait de jour en jour plus critique et redoutable, alors que sur le terrain économique et social des perspectives des plus encourageantes s'offraient à l'humanité. Etait-il vraiment impossible de l'arrêter dans sa course à l'abîme, et de tenter un immense effort pour l'orienter vers le salut ?

C'est à cette préoccupation que devait répondre, dans les premiers mois de 1938, un important fascicule des *Annales*, qui est à proprement parler un volume, de 256 pages, dont toutes les études sont groupées sous ce titre général : « Méthodes de collaboration internationale pour le progrès du bien-être humain ». L'article introductif, de M. Milhaud, prend fin sur ces lignes :

Trois siècles de labeur scientifique, trois siècles de découvertes et d'inventions se succédant à une cadence de plus en plus rapide ont donné à l'homme une puissance quasi magique sur les choses. La tâche qui incombe

[1] Bureau international du Travail, Conférence internationale du Travail, 1932, Rapport du Directeur, p. 43.

à notre génération, c'est de la faire servir à une amélioration profonde des conditions d'existence des larges masses, sur toute la surface de la terre. Les articles réunis dans ce numéro des « Annales » en suggèrent les voies et moyens (p. 19).

Il faut rapprocher de ces lignes les observations par lesquelles M. Milhaud terminait un grand article dans lequel il venait de résumer les propositions de deux membres de la Commission économique de la Société des Nations.

Telles sont, disait-il, les vues exposées, dans ces deux magistrales études, par M. Paul Elbel et par M. McDougall. Leur concordance en souligne la valeur. Elles ouvrent devant nous de grands espoirs, car elles mettent en évidence la communauté des intérêts économiques majeurs des différents peuples. Chacun d'eux a aujourd'hui besoin, comme ce ne fut jamais le cas jusqu'ici, du bien-être, de la prospérité, de l'ascension économique et sociale de tous les autres. La puissance de production des grands pays industriels s'est développée à une telle allure, grâce à la fois aux progrès de la techniqe et à la concentration des capitaux, qu'ils sont condamnés à la plus redoutable des crises si la puissance d'absorption des marchés mondiaux ne se développe pas à la même cadence, ce qui implique *le relèvement des niveaux de vie et parallèlement le développement des richesses dans le monde.* L'humanité est condamnée aujourd'hui au bien-être, et à l'ascension continue dans le bien-être, si elle ne veut pas sombrer dans une nouvelle grande crise, dans la détresse et dans le chaos. Est-il si difficile, en face d'une telle alternative, de la déterminer à opter pour la première solution ? (p. 141-142).

Au Congrès du cinquantenaire de l'Association « La Paix par le Droit »

En avril 1938, l'Association française « La Paix par le Droit » célèbre à Nîmes, par un Congrès, le cinquantenaire de sa fondation. Il a demandé au professeur de Genève un rapport sur « La réorganisation économique du monde, condition de la paix politique ». Le rapport qu'il présente se termine par une déclaration portant sur tous les aspects de l'action à engager, et cette déclaration, reproduite dans le fascicule des *Annales* dont il vient d'être question, conserve aujourd'hui tout entière la très grande valeur unanimement reconnue alors par le Congrès. Il faudrait pouvoir la citer en entier ; en voici du moins l'émouvante conclusion :

... A l'heure sans doute la plus sombre que l'univers ait connue depuis la fin de la plus grande et la plus terrible des guerres, le Congrès affirme que

la paix peut, et par conséquent doit être sauvée par l'indomptable effort des hommes de bonne volonté. Il affirme que la crise trop certaine de la Société des Nations doit être le point de départ, pour les gouvernements et les peuples, d'un examen de conscience sincère et complet, aussitôt suivi d'une rénovation de l'esprit de cette institution, de ses méthodes, de son action. Il la veut, par le concert de toutes les forces de paix, si solide, si imposante, que nul n'ose désormais l'ignorer ou la braver. Il la veut forte non seulement de la puissance matérielle irrésistible qu'elle sera capable de mobiliser, mais aussi, mais plus encore s'il se peut, de toute la puissance spirituelle et morale qu'elle doit à son principe même, immortel comme l'espérance humaine, puisqu'il signifie Liberté, Justice pour tous, Fraternité des peuples et des races. Il la veut répandant sa sollicitude sur les plus faibles et les plus déshérités, tutrice des populations mineures aspirant à l'épanouissement de leurs facultés, arbitre sereine et impartiale des inévitables conflits internationaux, animatrice généreuse de l'effort de tous les hommes dignes de ce nom pour mettre toutes les forces de l'esprit et toutes les ressources de la nature au service d'une humanité enfin réconciliée, c'est-à-dire devenue vraiment elle-même (p. 253-254).

VI. — Seconde guerre mondiale

La seconde guerre mondiale venue — et venue, hélas, comme il n'avait cessé de la redouter, attendu que l'on s'était refusé à réaliser les « postulats de la paix » — M. Edgard Milhaud ne se décourage pas.

Comme en 1915
A l'Aula de l'Université

Pendant le semestre de 1939-1940, l'Université organise une série de conférences publiques. On offre au professeur Milhaud d'y prendre la parole. Il choisit comme sujet : *Les aspects économiques du problème de la paix stable*, et il y prend la parole, le 20 février 1940, dans cette même Aula où il avait donné vingt-six ans plus tôt, les 10 et 12 mars 1914, ses deux conférences sur le droit de la force et la force du droit. Préparer, enfin, la vraie paix, celle que l'on n'avait pas su faire vingt ans plus tôt, ni jamais depuis, demeurait son ardente, insatiable, brûlante préoccupation. « ... Nous sommes, disait-il en terminant sa conférence, par nos actes, par nos paroles, par nos pensées, vis-à-vis de la génération qui monte, responsables, comptables de la paix ! »

Les *Annales* lui offrent la possibilité d'une action incessante, particulièrement précieuse à l'époque où les dictatures font peser sur presque toute l'Europe le poids de la plus cruelle des oppressions. Que l'on en juge par ces quelques extraits d'un article d'un grand coopérateur anglais, Thomas Allen, intitulé *La base humanitaire de la coopération :*

... La Race Humaine, en dépit de la riche diversité qui la caractérise, provient tout entière d'une souche unique. Pour ce qui l'intéresse, l'essentiel n'est jamais la nationalité, la couleur ou le statut social, mais toujours le simple fait que l'homme est une création. La négation de l'unité humaine est l'illusion la plus déraisonnable de l'homme. Il n'est point d'entité séparée dans le corps de l'humanité. Il n'y a que ceux qui possèdent une « volonté de puissance » pour vouloir le faire admettre... L'homme est ici bas pour la solidarité et non pour la division, pour la fraternité et non la dispute...

Notre conception de l'humanité consiste en la coopération du genre humain à une structure croissante de l'idéalisme qui se réalise dans l'action... Au rang des pires hérésies se placent ces systèmes de sociologie par lesquels les hommes se persuadent que leur tâche est d'éliminer leurs semblables, ou, à défaut, de les façonner et de les manier à leur propre gré et pour leurs propres fins... A moins que la mesure dernière de l'homme ne doive être le « pouvoir de tuer », il nous faut résister à tous empiétements qui menacent les contreforts et les fondations de notre édifice et de notre foi... *La première exigence est la paix* — la paix universelle. L'existence de la guerre est l'aveu de l'échec de l'homme dans l'organisation convenable des affaires du monde. Cet échec est un échec de l'homme... La tragédie de la guerre est l'ouvrage de l'homme, et partant l'homme peut l'empêcher. De même que l'homme s'est entraîné pour la guerre, de même il faut qu'il soit éduqué pour la paix... La paix n'est pas un être stupide et sans visage ; elle ne représente pas l'humanité battant en retraite, mais bien quelque chose dont l'accomplissement est plus difficile que la guerre, parce qu'en dernière analyse elle exige davantage d'énergie humaine... En tant que coopérateurs, nous avons toujours salué la *liberté* comme une expression de notre foi en la dignité humaine et comme une marque de notre respect pour la valeur significative de celle-ci... *C'est à l'humanité que nous prêtons allégeance*, c'est l'esprit humain que nous défendons (1941, p. 389-394).

Voilà le message qu'en ces temps atroces, où l'esprit de violence d'extermination et de profanation de l'humanité était roi, les *Annales* d'Edgard Milhaud apportaient aux pays occupés ou semi-occupés qu'elles pouvaient atteindre. C'était le message de l'Esprit.

Le professeur Milhaud fut l'un des premiers en Suisse à avoir sous les yeux le fameux rapport de sir William Beveridge sur la sécurité sociale. L'intérêt suscité de toute part par le plan Beveridge était considérable. M. Milhaud fit plusieurs conférences à Genève, et leur succès fut tel qu'il dut se rendre dans la plupart des villes de la Suisse romande pour répondre aux demandes pressantes qu'il recevait de tous les côtés. Bientôt après il publia son livre *Le Plan Beveridge*, dont le succès ne fut pas moindre.

Ce fut une véritable campagne, suivie par tous les milieux avec le plus vif intérêt — campagne sociale, certes, donnant leur plein relief aux innovations fondamentales du plan, mais campagne orientée aussi vers les grandes fins de l'organisation du monde, la réalisation du plan étant suspendue, d'après sir Beveridge lui-même, à l'organisation de la coopération économique internationale dans un régime de paix assurée.

Le professeur Milhaud montrait que la « sécurité sociale », promise par la Charte de l'Atlantique, était un corollaire de la « sécurité collective », et présupposait donc la réalisation de la « sécurité collective », objectif suprême de la Charte. Ainsi sa campagne pour le plan Beveridge était encore, mais était par la force des choses autant que par la force de ses convictions, sa grande et incessante campagne pour la paix.

Il allait se trouver engagé de nouveau, et à fond, dans cette campagne, par le cours des travaux préliminaires des Nations Unies pour la future organisation du monde.

Cette fois, les Alliés, instruits par l'expérience, ont décidé de ne pas attendre la fin des hostilités pour établir la Charte qu'ils entendent donner au monde, et pour mettre au bas de cette Charte les signatures qui les engageront tous. C'est ce que M. Milhaud avait demandé en vain pendant la première guerre mondiale. Des représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'U.R.S.S., de la Chine, se réunissent à Dumbarton Oaks, d'août à octobre 1945. Ils élaborent un projet de Charte qui, sur une série de points fondamentaux, répond aux desiderata constants de M. Milhaud : système parfait de sanctions, force internationale, commission d'Etat-Major, coopération économique internationale, Conseil Economique et Social, etc. Mais un point est réservé, un point très grave, celui qui concerne le système de vote

au Conseil de Sécurité. Des rumeurs circulent : on parle d'un droit de veto des grandes puissances. Au début de février 1945, les « Trois Grands », réunis à Yalta, tranchent la question : chacun des cinq Membres permanents du Conseil de Sécurité aura un droit de veto portant sur toutes les questions, sauf celles qui concernent la marche du travail du Conseil.

Ainsi, estime M. Milhaud, cette fois encore, à la dernière minute, au moment de faire le pas décisif et d'édifier la vraie paix, les grandes puissances maîtresses de l'avenir se sont dérobées et elles ont opté pour la paix précaire, chancelante, chargée des plus redoutables menaces. De la grande tragédie de ce quart de siècle, elles n'ont pas su dégager le lumineux enseignement. Circonstance aggravante : il y avait une autre grande puissance qui, en 1919, avait vu juste et avait indiqué la voie du salut. C'était la France de la « Grande Guerre », la France qui devait payer, par le désastre de 1940, les erreurs de ses alliés, et qui maintenant, France de la Résistance devenue France de la Libération, était engagée contre l'ennemi commun dans la plus sévère des luttes. On ne l'avait pas invitée à Dumbarton Oaks ; on ne l'avait pas invitée à Yalta. On avait tenu à l'écart le pays dont les avis, s'ils avaient été écoutés au lendemain de la première guerre mondiale, auraient permis à l'humanité de faire l'économie de la seconde.

M. Milhaud, qui, en 1919, avait écrit, pour protester contre les insuffisances du Covenant, son livre *Plus jamais !*, écrit maintenant pour alerter l'opinion un autre *Plus jamais !*

« *La France avait raison.*
Sécurité collective », *avril 1945*

Il part du plan de paix totale présenté par la France, au lendemain de la première guerre mondiale, à la Conférence des Préliminaires de Paix, plan qui comporte entre autres des procédures juridiques pour assurer le règlement pacifique de tous les différends, sans aucune exception, un système de sanctions à la mesure de tous les besoins, une force internationale agissant en liaison avec des effectifs de contingents nationaux, exactement comme dans le projet de Dumbarton Oaks, et un « service permanent d'état-major » devançant, lui aussi, de vingt-cinq ans celui de ce projet.

Le plan français devant céder la place, comme base de discussion, au plan de convenant anglo-américain, c'est ensuite l'évocation des

efforts inlassables, mais toujours sans résultat, que fait M. Léon Bourgeois pour y introduire ses amendements visant la création d'une force internationale et le contrôle des armements.

Puis ce sont, reproduits dans leur texte, les avertissements prophétiques du maréchal Foch, annonçant avec une précision de détails stupéfiante, pour le cas où on ne saurait pas prendre, sur le Rhin, les mesures de sécurité collective indispensables, le déroulement des opérations militaires qui devaient aboutir, vingt-et-un ans plus tard, à la débâcle de juin 1940.

Une autre partie de l'ouvrage rappelle le triomphe de l'isolationnisme aux Etats-Unis, la rupture avec la politique du président Wilson, le rejet par le Sénat du Traité de Versailles, et, du même coup, le refus d'adhérer à la Société des Nations et la répudiation des accords conjoints, portant les signatures du président Wilson, de M. Lloyd George et de M. Clemenceau, par lesquels les Etats-Unis et le Royaume-Uni s'engageaient à donner immédiatement leur concours militaire à la France en cas d'agression non provoquée du Reich.

Ce sont ensuite les débats de Genève, les efforts constants de la France pour renforcer les garanties internationales, notamment par le pacte d'assistance mutuelle, par le « Protocole de Genève », par le projet Briand d'Union fédérale européenne, par le plan Tardieu et le plan Paul-Boncour à la Conférence du désarmement, efforts sans cesse renouvelés, mais se heurtant toujours aux mêmes résistances.

On est ainsi logiquement conduit à la partie de l'ouvrage sur « l'engrenage des capitulations et le glissement à la guerre », à celle qui évoque « l'enfer de cette guerre » et à celle qui a trait aux possibilités et aux devoirs de l'heure. C'est ici qu'est abordée la question du droit de veto.

... On comprend, écrit M. Milhaud, l'émotion causée en bien des milieux, dans le monde entier, par une telle décision (la décision de Yalta). L'opposition d'un seul des cinq membres permanents permettrait la paralysie de l'institution internationale à la minute où se trouverait en jeu l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat membre, ou encore l'observation ou la violation d'un arrangement international d'intérêt vital. N'est-ce pas l'abandon pur et simple de la sécurité collective ? Ne va-t-on pas retomber ainsi dans toutes les incertitudes, dans les défaillances, dans l'impuissance de l'ancienne Société des Nations ? N'ira-t-on pas ainsi tout droit à une nouvelle faillite de l'Organisation internationale et, lorsque les forces seront revenues à certains Etats, à une nouvelle — à la troisième — guerre mondiale ?

De quel droit, d'ailleurs, imposer à tous les Etats des devoirs sévères, signifiant une rigoureuse limitation de leur souveraineté, si on ne leur apporte pas, en contre-partie, la sauvegarde assurée de la loi internationale et la certitude de son observation par tous, ou du moins, en cas de violation, de la répression collective instantanée et toute-puissante (p. 344).

Après certaines suggestions et après diverses observations sur la « sauvegarde des droits et libertés de la personne humaine » et sur la « coopération économique et sociale des nations », le livre prend fin sur ces mots :

Il appartient aux Nations Unies victorieuses de donner à l'humanité la constitution qui, par la fixation rigoureuse des devoirs et des droits des nations, et par la détermination stricte des obligations de la puissance publique internationale, créera la sécurité et permettra enfin, pour le bien de tous, le déroulement pacifique des affaires du monde.

Le livre de M. Milhaud, qui paraît au début d'avril 1945, est accueilli avec une extrême faveur par la presse française et par la presse suisse. Les articles qui lui sont consacrés assurent un large rayonnement à ses constatations et à ses conclusions. Celles-ci correspondent parfaitement aux tendances de la grande majorité des délégations qui se rendent à la fin du mois d'avril à la Conférence de San Francisco pour y discuter le projet de Charte. Mais, sur le droit de veto, certaines des grandes puissances se montrent irréductibles, les autres se solidarisent avec elles, et la Conférence s'incline : la décision de Yalta s'intègre à la Charte.

Convaincu de l'action pernicieuse que doit fatalement exercer sur la vie du monde le droit de veto illimité des grandes puissances, M. Milhaud décide de poursuivre la lutte devant l'opinion. Il ne manquera pas une occasion de le faire.

Peu après la Conférence de San Francisco, en juillet 1945, les « Trois Grands » tiennent une conférence à Potsdam. L'Allemagne hitlérienne a succombé, et il s'agit de prendre une série de décisions de principe et d'organisation concernant le pays. La France n'est pas invitée. On s'en étonne dans bien des pays, et M. Milhaud pourra citer des réflexions telles que celles-ci, empruntées à un article de fond d'un journal suisse :

... L'intérêt général — et non pas seulement celui d'une puissance particulière — commanderait que la France fût représentée à Potsdam. Il ne s'agit pas, dans cette affaire, de la question de prestige bien qu'elle puisse normalement se poser au point de vue français ; il s'agit surtout, essentiellement, de ne pas se priver des conseils du pays le plus intéressé en vertu des

expériences qu'il a faites depuis des siècles — et, récemment encore, à quel prix ! — au règlement durable du problème allemand.

Si un tel règlement avait pu être obtenu, dans le sens indiqué par le gouvernement de Paris, au lendemain de la première guerre mondiale, il est presque certain que la terrible saignée de 1939-1945 et les innombrables destructions qui l'accompagnèrent eussent été évitées à l'Europe. Si l'on avait écouté la France, en 1919 et au cours des années suivantes encore, la Société des Nations n'eût pas échoué dans son noble effort pour organiser la paix et la sécurité ; et les conditions d'où sortit le nouveau conflit mondial n'auraient pas existé... Oui, la France avait raison contre l'aveuglement des autres grandes puissances chargées de l'organisation de la paix. Alors, sa place n'est-elle pas à Potsdam ? [1]

Non seulement la France ne fut pas invitée à Potsdam, mais il fut encore décidé à Potsdam que de nouvelles réunions des chefs des gouvernements américain, anglais et russe pourraient avoir lieu au gré des circonstances, ce qui fera écrire à M. Milhaud :

Ainsi tendrait à se constituer, au-dessus du « Conseil permanent » des cinq ministres des Affaires étrangères, et au-dessus du « Conseil de Sécurité », une sorte de conseil suprême des trois chefs de gouvernement — des « Trois Grands », selon l'expression aujourd'hui consacrée — qui aurait la haute main sur les affaires du monde.

De ce conseil suprême, la France ne ferait pas partie.

Ce sont ces tendances nouvelles dans l'orientation et la conduite des affaires internationales qui devaient déterminer M. Milhaud à écrire l'ouvrage auquel sont empruntées les citations qui précèdent, *La France et les affaires du monde.* Mais avant sa publication un très grand événement s'est produit : la fin des hostilités.

VII. Après la fin des hostilités

« *La France et les affaires du monde* »,
novembre 1945

Un diplomate éminent a écrit de ce livre, qu'« il serait impossible de mieux résumer *toute une époque et toute une philosophie politique* ». Nous ne saurions avoir la prétention de résumer un tel résumé. Mais nous tenons à faire ressortir l'esprit nettement internationaliste qui anime cet ouvrage de M. Milhaud exactement comme tous les autres. Nous citerons à cet égard ces lignes des conclusions :

---

[1] *Courrier de Genève* du 18 juillet 1945, article intitulé « La Conférence de Potsdam et la France ».

... 12. Les puissances qui tiennent aujourd'hui entre leurs mains les destinées du monde n'ont pas su tirer des événements les conclusions qui s'imposaient. Elles n'ont pas compris qu'elles devaient en finir avec les anciens errements, avec les politiques d'arrière-pensées et de réserves, avec les engagements ondoyants ; qu'elles devaient, au contraire, prendre aussi bien que demander aux autres des engagements catégoriques, sacrés, irrévocables, où soient engagés à fond la foi publique et l'honneur des nations, sans discrimination aucune et à commencer, naturellement, par les plus puissantes.

Or, on l'a vu, par leur décision de Yalta confirmée à San Francisco, elles ont réservé à chacune d'entre elles le droit extraordinaire, inouï, de décréter par son seul veto la grève générale du service mondial de sécurité, alors que les autres membres ont le devoir absolu d'exécuter strictement les décisions prises. Discipline de fer pour les uns, « bon plaisir » pour les autres : tel est le système. On comprend la profonde déception et le découragement causés dans le monde par son adoption. Les peuples avaient attendu de l'effondrement des régimes exécrés la fin de l'empire des doctrines de force et des politiques de puissance, et ils avaient maintenant l'impression d'en retrouver des vestiges chez les vainqueurs.

13. L'élimination de la France des conversations internationales où les « Trois Grands » prenaient les décisions suprêmes confirmait cette impression. Le monde demeurait bien, dans son principe, le monde de la force, puisque, en dépit de tout ce que représentait la France, on l'écartait de ces conversations simplement parce qu'elle avait été désarçonnée dans le combat.

Les peuples savaient que si, dans le passé, ses avis avaient prévalu, on ne se serait pas inévitablement acheminé à la catastrophe. Les peuples d'Europe se rendaient compte qu'il était inadmissible que les questions européennes les plus graves pussent être tranchées par l'Angleterre insulaire, la Russie eurasiatique et les Etats-Unis d'Amérique sans que la France, associée pendant deux millénaires à tous les événements de la vie du continent, ait même la possibilité de faire entendre sa voix (p. 392-394).

Il est fait allusion, dans le passage qu'on vient de lire, à une discussion du droit de veto. Il s'agit d'une étude à laquelle est consacrée une grande partie de l'introduction (p. 23-52), et qui a suscité un intérêt considérable.

Dans cet ouvrage, M. Milhaud montre que la France, placée au point de rencontre des systèmes de sécurité anglo-américain et russe, ne peut ne pas avoir pour préoccupation première de les intégrer tous les deux à un système de sécurité mondial puissant des Nations Unies ; qu'il est au surplus dans la ligne constante de sa doctrine de tendre à incorporer le système de sécurité collective du monde dans un système général de droits et de devoirs des nations ; que, dans cet esprit, elle propose, à l'heure actuelle, de faire entrer — sous condition de réciprocité — toutes ses positions stratégiques d'intérêt inter-

national dans le système de sécurité collective du monde ; qu'elle a fait récemment, en vue de l'établissement de la paix économique, une proposition tendant à la répartition internationale des matières premières.

Le succès du livre fut grand. Un journal suisse pouvait un jour commencer son bulletin de l'étranger par ces mots : « Qui n'a lu le dernier livre de M. Edgard Milhaud, *La France et les affaires du monde ?* » [1] ; de nombreux journaux français le commentaient, l'un d'eux, dans son éditorial, sous ce titre : « L'invraisemblable erreur de Potsdam » [2]. *Le Monde* concluait : « En vérité, l'ouvrage de M. Milhaud mériterait d'être traduit en anglais, sinon en russe. Il permettrait à nos alliés de mieux juger la part et les responsabilités de notre pays » [3]. Fait à noter : depuis cette époque, il n'y eut plus de « conférence à Trois ».

« *Plusieurs sièges des Nations-Unies* »,
décembre 1945

M. Milhaud publie encore, en cette année 1945 qui est celle de l'adoption de la Charte et de la fondation de la nouvelle Organisation internationale, une plaquette qui porte ce titre *Plusieurs sièges des Nations Unies*, suivi de ce sous-titre : « Londres-Moscou-Nankin-Paris-Washington-Genève ».

Les Nations Unies, constate-t-il, ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la question du siège. Les débats s'enveniment, et l'on se trouve en face du « dilemme tragique » dont il donne cette formule lapidaire : « opter pour l'Europe, et risquer de livrer l'Amérique à l'isolationnisme mortel, ou opter pour l'Amérique et jeter l'Europe dans le désarroi ». Mais on ne se trouve en face de ce dilemme que parce que le problème est mal posé.

Il est mal posé parce qu'il l'est en des termes qui ne sont adéquats ni à son caractère, ni à son ampleur. Il ne s'agit pas de créer le centre de gestion d'une affaire, ni le centre administratif d'un Etat, mais de fournir, pour commencer, aux cinquante Nations Unies réparties sur toute la surface du globe, possédant l'immense majorité de ses territoires et représentant les neuf dixièmes de ses populations, les moyens d'administrer leurs intérêts communs dans une atmosphère de confiance et de coopération (p. 19).

---

[1] *Gazette de Lausanne* du 9 janvier 1946.

[2] Article de M. Emile Buré, dans *L'Ordre*, du 1er décembre 1945.

[3] Numéro du 18 avril 1946.

Or, si tel est bien le but, il faut que l'esprit de coopération pénètre la structure même de l'institution, et que celle-ci s'intègre à toutes les parties du monde, par des organisations « régionales » appropriées. On ne se trouvera plus alors en face de la question *du* siège, mais de celle *des* sièges — du siège central et des sièges régionaux — et cette question ne sera plus irritante et troublante, puisque d'emblée tous les pays membres de l'Organisation sauront qu'elle sera près d'eux.

Allant plus loin, M. Milhaud se demande si, pour nouer des liens plus étroits entre toutes les grandes puissances et l'Organisation, pour les maintenir sur un pied d'égalité vis-à-vis d'elle, et par suite pour prévenir la naissance, en l'une ou l'autre, ou en plusieurs, de sentiments d'ombrage, de méfiance et de désaffection, il n'y aurait pas avantage à établir entre elles une alternance quant à l'attribution du siège central, au moins en ce qui concerne les organes et activités politiques. On attribuerait, en ce cas, le siège administratif permanent à l'un des autres Etats membres, et M. Milhaud suggérait sa fixation à Genève.

Mais ce n'est pas sur les questions de modalités qu'il insiste, c'est sur la question de principe.

Une institution internationale qui veut vivre, qui veut agir, qui veut avoir avec elle le monde, écrit-il, ne doit pas se recroqueviller en quelque coin de la planète, quelle que puisse être la splendeur du palais où elle pourrait abriter sa solitude. Elle doit s'extérioriser, avoir des représentations, des émanations, des centres d'activité, de pensée et de vie dans toutes les parties du monde et dans tous les pays du monde, pratiquer partout ce qu'Albert Thomas avait coutume d'appeler « la diplomatie de la présence ».

Elle doit être partout, si elle ne veut pas s'exposer au danger de n'être plus, tout d'un coup, un beau jour — un triste jour — nulle part (p. 37).

Dans cet esprit, M. Milhaud suggère que la nouvelle Organisation ait « dans chaque pays sa Maison des Nations Unies, ambassade de paix et foyer de coopération humaine » (p. 22).

Lorsque, au début de janvier 1946, la première Assemblée Générale se réunit à Londres, la question du siège était, en fait, virtuellement tranchée, la commission préparatoire s'étant, au dernier moment, prononcée en faveur de la fixation *du* siège en Amérique. Mais l'opuscule de M. Milhaud, qui venait de paraître en même temps en français et en anglais et avait été adressé à toutes les délégations, ne manqua pas de retenir l'attention de certaines d'entre elles. Les idées qui y étaient exposées correspondaient à des aspirations profondes, et les débats traduisirent le désir d'une décentralisation de l'Organisation.

Depuis, un « Office européen » a été créé à Genève, et dès 1948 son effectif de fonctionnaires ne sera guère inférieur à celui de l'ancienne S.d.N. Genève est redevenu un centre de vie internationale intense. La création d'un « Office asiatique » dont le siège sera à Nankin est à l'étude. Paris est le siège de l'UNESCO, et La Haye, celui de la Cour internationale de Justice. C'est en Europe que se tiendra l'Assemblée Générale de 1948. L'ON.U. est bien orientée dans le sens du rayonnement mondial souhaité par M. Milhaud [1].

« L'alternative de fer. Paix totale ou guerre », août 1946

Le livre *La France et les affaires du monde*, écrit pendant l'été de 1945, au lendemain de Hiroshima et de Nagasaki, prenait fin sur l'évocation des dangers que présenterait pour l'humanité la libération de l'énergie atomique si elle ne savait pas accomplir, dans la conduite de sa vie, une révolution à la mesure de celle de la technique. Il signalait le S.O.S. des auteurs de cette révolution déclarant : « Pour pouvoir subsister désormais, il faudra que l'homme national devienne un homme mondial, que l'homme de compétition devienne un homme de coopération », et il y faisait écho par cette conclusion : « Il faut donc que, en même temps que l'âge atomique, commence l'âge de la paix » (p. 396).

Mais comment se préparer à l'« âge de la paix » ? Evidemment par l'étude, par le travail, par un « grand travail d'équipe », dont M. Milhaud évoquait la nécessité. Et c'est à ce travail qu'il entendait prendre part par la publication de son nouveau livre : *L'alternative de fer. Paix totale ou guerre.*

Le livre se compose de deux parties, l'une sur « les enchaînements inéluctables », l'autre, sur « les postulats actuels de la paix ». C'est à la lumière de ce qu'il appellerait volontiers « la loi des enchaînements inéluctables » qu'il fait le procès du droit de veto.

[1] Un journal suisse écrivait, le 14 avril 1947 : « Lentement, on s'est acheminé à cette idée que M. le professeur Milhaud défendait brillamment voici un an : il faut plusieurs sièges aux Nations Unies ». (*Courrier de Genève*, article de fond intitulé : « Genève, cité internationale », de M. P.-F. Thomas). L'auteur faisait allusion à un article de M. Milhaud publié le 28 juin 1945 dans le périodique suisse *Servir*, sous le titre « six capitales du monde », qui avait suscité, en Suisse comme en France, un grand mouvement d'intérêt.

C'est ce droit, dit-il en raccourci dans l'Avant-Propos, qui a déjà empoisonné l'atmosphère du monde, suscité le découragement et l'inquiétude dans la plupart des pays, en portant à la sécurité collective le coup fatal. C'est lui qui, plaçant les grandes puissances au-dessus de la loi, au-dessus du principe de l'arbitrage, livre implicitement leurs relations à l'empire de la force et les condamne par là même à la fatalité des politiques de force, à la fatalité des heurts, à la fatalité des batailles diplomatiques — on en est là, aujourd'hui, à New-York et à Paris — et qui, si on ne sait pas réagir à temps, les livrera un jour ou l'autre à la fatalité d'autres batailles.

Mais s'il est indispensable d'abolir le droit de veto, au moins comme droit de veto général et inconditionnel, il faut, estime M. Milhaud, encadrer cette réforme dans un ensemble d'autres réformes. Et c'est cet ensemble de réformes qu'il appelle « les postulats actuels de la paix ». Le premier d'entre eux — après la suppression même du droit de veto — doit être « une réforme profonde du droit de suffrage dans les conseils de l'Organisation de la Sécurité et de la Paix ». Il demande que, au moins pour les questions de grande importance, « le droit de suffrage reconnu à chaque nation soit proportionné à la place effective qu'elle occupe dans la vie du monde, autrement dit à son importance et à son rôle au sein de la communauté internationale » (p. 181). Une étude approfondie est consacrée à cette question. Nous ne pouvons qu'évoquer, par une brève énumération, les autres postulats : garantie de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats membres ; droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et organisation de son exercice ; mise hors la loi de la guerre ; action contre les campagnes de mensonges ; création à Nuremberg d'une Cour criminelle pour connaître des crimes contre la paix ; intégration obligatoire du devoir international aux constitutions nationales ; organisation de la coopération économique internationale dans un monde partagé entre le capitalisme et le socialisme ; contrôle de l'énergie atomique dans le cadre d'un contrôle général des armements ; intégration au système de la sécurité collective de l'ensemble des bases et positions stratégiques d'intérêt mondial.

Ce livre, lui aussi, a suscité tout un mouvement d'intérêt et d'approbation. En voici un témoignage, que nous fournit un organe modéré français :

M. Edgard Milhaud, écrit-il, publie sous ce titre : « Paix totale ou guerre » *une étude de premier ordre* — par la documentation, la clarté et la langue — sur ce qu'il appelle « l'alternative de fer ». Dans ce livre objectif l'auteur s'attache à déterminer, selon des vues aussi pratiques que possible, les conditions

juridiques et historiques d'une organisation pacifique du monde... L'auteur est bien informé et ne définit ses postulats qu'après avoir remonté des effets aux causes [1].

« Pour la libération de la crainte. Deux amendements de la Charte », août 1947

Dans les premiers mois de 1947, obsédé par la tension croissante des relations internationales, M. Milhaud estime de son devoir de reprendre un contact plus direct avec l'opinion, comme au temps de la première guerre mondiale. Il le fait par des articles que publient de grands organes, en France, en Belgique, en Suisse. A la veille de la deuxième Assemblée Générale de l'O.N.U., il résume ses conclusions de caractère pratique immédiat dans un petit livre qui est adressé à toutes les délégations. Le titre : « Pour la libération de la crainte » est suivi de ce sous-titre : « Deux amendements à la Charte : contrôle atomique et limitation du droit de veto ». Dans l'Avant-Propos, il montre le rôle que peut et doit jouer l'Assemblée :

> Depuis des mois, la situation n'a pas cessé de s'aggraver... Mais voici que, dans quelques semaines, va se réunir, à New-York, l'Assemblée Générale des Nations Unies. Elle est un espoir, parce qu'elle est une grande force morale... C'est un monde nouveau, un monde de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales que les Nations Unies, assemblées à San Francisco, ont décidé d'édifier... Pour l'accomplissement de cette tâche, l'acceptation de sévères devoirs a été reconnue et proclamée indispensable. Elles ont à l'unanimité, accepté ces devoirs. Maintenant, elles sont en droit de se tourner vers l'Exécutif et de lui poser des questions. Les relations internationales n'ont pas cessé d'empirer. Pourquoi ? Le problème du contrôle de l'énergie atomique — le plus grave et le plus brûlant des problèmes concernant la sécurité internationale — n'a pas été résolu. Pourquoi ? Où sont les vices du système ? Pourquoi cette impuissance ? Pourquoi cette faillite ?
>
> Il faut que la lumière soit faite sur tous ces points, et c'est à l'Assemblée Générale qu'il appartient de l'exiger...

Voilà l'accent de ces lignes introductives, et c'est l'accent de tout le livre, ardent, pressant, mais impeccable dans l'argumentation.

Trois parties. La première est intitulée : « Un statut mondial de l'insécurité ». C'est, une fois encore, largement ouvert, le dossier du droit de veto ; c'est aussi le début du réquisitoire. La deuxième partie

---

[1] *Le Pays*, organe du M.R.P., du 20 sept. 1946. Voir aussi plus loin (p. 40, note 2).

concerne les conséquences de l'insécurité : politiques d'armements et surenchère des armements ; stérilité des débats sur la bombe atomique ; politiques impérialistes ; politiques de blocs ; violations du droit des peuples et des droits de l'homme ; intrusion des politiques nationales de certains pays dans les politiques intérieures d'autres pays ; abandon de la coopération économique internationale ; recul de l'idée d'une vraie force militaire internationale et évanouissement de l'autorité de l'O.N.U. Ce sont toutes les plaies d'un monde malade mises à nu et expliquées par le clinicien averti.

Pour l'assainissement, il faut procéder avec méthode : réduire les exigences au minimum indispensable, mais être intraitable sur ce minimum. Et le professeur Milhaud en vient à demander uniquement, à titre de postulats immédiats, deux amendements à la Charte qui ne sont rien d'autre que la traduction dans des textes, et, par là même, dans les faits, des principes proclamés dans la Charte et qui portent par suite la signature de *toutes* les Nations Unies. L'un d'eux assure le contrôle atomique, l'autre, la limitation du droit de veto exactement dans la mesure où elle est indispensable pour créer la sécurité qui est l'objectif premier de la Charte.

Mais comment obtenir la réalisation de ces amendements en dépit du droit de veto qui porte aussi sur les amendements à la Charte ? Le professeur Milhaud envisage trois possibilités : d'abord, l'action directe, appuyée par un grand mouvement d'opinion — donc, l'amendement proprement dit de la Charte ; ensuite, une sorte de nouveau « Protocole de Genève », liant uniquement toutes les puissances qui voudraient le signer, mais toutefois greffé sur la Charte et placé sous l'égide de l'institution ; enfin — pour le cas d'échec de ces deux solutions — une convention indépendante liant l'universalité des nations résolues à accepter tous les sacrifices nécessaires pour créer en permanence entre elles, et par là même dans le monde, une vraie et puissante sécurité collective.

Voilà la substance de ce travail, dont le retentissement fut extraordinaire. Un fait frappant en témoigne : quelques jours à peine après sa sortie de presse, deux des plus grands journalistes français, l'un et l'autre rédacteur en chef d'un très important organe, lui consacraient, le même jour — le 21 août — leur article de fond, et l'un des deux lui consacrait également son article de fond le surlendemain [1].

---

[1] Il s'agit des deux articles publiés le 21 et le 23 août dans le *Populaire* par M. Léon Blum sous ces deux titres : « La libération de la crainte » et « Le droit de veto », et de l'article publié par M. Maurice Schumann, président du

Ce fait atteste aussi l'autorité qui s'attache aux écrits et à la personne de M. Milhaud [1].

Quant à l'Assemblée des Nations Unies, la tendance générale qui se fit jour au cours de ses longs travaux répondit au vœu qu'il avait formé dans son Avant-Propos et elle se traduisit par des résolutions orientées dans le sens de ses conclusions.

M.R.P., dans l'*Aube* du 21 août, sous le titre : « M. Veto avait promis... ». Dans le *Journal de Genève* du 6 novembre, M. Jean Martin publia, sous le titre « Le statut mondial de l'insécurité », un article qui commençait par ces mots : « Avec une persévérance digne d'une aussi bonne cause, M. Edgard Milhaud continue la campagne qu'il a brillamment entreprise contre le veto des grandes Puissances au Conseil de Sécurité de l'O.N.U. ».

[1] Au moment même où paraissait le livre *Pour la libération de la crainte*, le 12 août 1947, une agence (A.E.P.) en diffusait les conclusions par un télégramme commençant par ces mots : « M. Edgard Milhaud, professeur à l'Université de Genève. connu dans le monde entier pour son action en faveur de la paix et ses œuvres sur la politique internationale, a envoyé à toutes les délégations devant prendre part à la prochaine assemblée des Nations Unies, le mois prochain, des propositions tendant à amender la Charte de San Francisco afin d'en faire un élément constructif de la paix. » (Cf. *Courrier de Genève* et *Tribune de Lausanne* du 13). De son côté la Radio française faisait écho, au cours de plusieurs émissions, aux commenctaires très sympathiques consacrés à ces suggestions.

Conclusion

Nous nous sommes efforcé de mettre en lumière, impartialement, les aspects principaux de l'œuvre de vaste envergure que le grand ouvrier de la paix qu'est le professeur Milhaud a accomplie depuis le début de la première guerre mondiale. Pendant un tiers de siècle, tous ses efforts ont convergé vers ce but : *l'organisation internationale du monde* [1].

Le problème, lorsque la guerre éclate, ne le prend pas au dépourvu. Depuis vingt ans, il n'a cessé de se pencher sur les problèmes économiques, sociaux, politiques des temps modernes, et une conviction s'est imposée à son esprit : l'avènement de l'économie mondiale appelle l'organisation politique du monde.

Mais le problème est devenu soudain de la plus brûlante actualité, et la violence inouïe de la lutte en fait apparaître certains aspects sous un jour entièrement nouveau. Il faut maintenant affronter résolument des solutions que l'on n'eût pas osé envisager avant le conflit.

En quelques semaines, le professeur Milhaud est en pleine possession de son programme et prêt à l'action. Dès les premiers mois de 1915, tandis que le monde, dans la nuit, est assourdi par le fracas des armes, son livre « Du droit de la force à la force du droit », fait apparaître à l'horizon un point lumineux, une idée constructive, celle d'un ordre international nouveau qui garantira à tout jamais ces droits des peuples et ces libertés humaines pour la sauvegarde desquels la levée en masse des peuples libres est en train de s'accomplir. Il publie ensuite ce livre-manifeste : *La Société des Nations*. Jour après jour, son action contribue au renforcement du mouvement d'opinion qui, bénéficiant soudain du concours décisif du président Wilson, aboutira à la création de la Société des Nations. Dans ce formidable événement, le professeur Milhaud a sa part.

Il demeure d'ailleurs toujours sur le qui-vive, dénonçant en 1919, dans son livre *Plus jamais !*, les insuffisances redoutables du

---

[1] Nous empruntons cette expression au périodique français *Une Semaine dans le Monde* (28 septembre 1926) : « Depuis plus de trente ans, M. Edgard Milhaud poursuit la même campagne, courageuse et clairvoyante, pour une organisation internationale du monde ».

Covenant et y réclamant l'« abolition du droit à la guerre »[1]. Il est de neuf ans en avance sur le « Pacte de mise hors la loi de la guerre », ou « Pacte Briand-Kellogg », que tous les Etats du monde devront signer. Il formule et lance dans le monde son grand principe que « la guerre est un crime »[2] un quart de siècle avant l'heure où, sur la base du Pacte Briand-Kellogg, il sera appliqué par le Tribunal militaire international de Nuremberg et où le professeur Pella écrira son livre : *La guerre-crime et les criminels de guerre*[3].

Pendant toute la période d'entre les deux guerres, il continue à jouer son rôle de semeur d'idées : par l'Enquête sur la Production, dont la conclusion dernière est : « donner à l'économie du monde son statut » ; par ses suggestions, au lendemain de la première guerre mondiale, en faveur des crédits internationaux de reconstruction ; par sa campagne pour l'organisation économique de la paix et la création d'un Conseil économique international, vingt ans avant l'inscription de la première dans la Charte de San Francisco et la réalisation de la seconde dans l'Organisation des Nations Unies ; par sa retentissante campagne, pendant la crise économique mondiale, en faveur du chèque-compensation, idée reprise aujourd'hui par le Comité international des Echanges.

Semeur d'idées, il l'est encore, après la seconde guerre mondiale, par sa mise en garde virulente contre les « conférences à Trois », méthode totalement abandonnée depuis ; par ses suggestions en faveur de la décentralisation de l'O.N.U., dont la création du grand centre européen de Genève marque une importante étape ; par ses suggestions d'amendements précis au droit de veto, commentés de toute part dans la presse avec une extrême faveur.

Il est impossible de ne pas reconnaître, à tant de signes, l'influence exercée par les écrits et les campagnes de M. Milhaud.

On a pu écrire de lui qu'il était « l'un des derniers survivants — avec lord Cecil, Gilbert Murray, Edouard Bénès, Paul-Boncour — de la grande génération d'après Versailles »[4]. On entendait par là la

---

[1] Se référant expressément à ce livre, M. Albert Thomas déclare, le 21 nov. 1921 : « Nous avons cherché comment pouvait être réalisée, sous des formes juridiques, politiques et économiques, la parole que mon ami Edgard Milhaud a mise en tête de son livre : *Plus jamais !* (Albert THOMAS, *Politique sociale internationale*, Genève, 1947, p. 155).

[2] *Société des Nations* (1917), p. 257. Cf. plus haut, p. 9.

[3] Paris et Genève, 1946.

[4] Voir plus haut, p. 6, note.

génération des hommes qui avaient conçu, voulu, réalisé la Société des Nations, et qui ne cessèrent pas de travailler à son amélioration. Mais on pourra dire aussi un jour qu'il aura appartenu à la « grande génération » de Dumbarton Oaks et de San Francisco, et à celle des constructeurs du monde nouveau postulé plus impérieusement que jamais par l'entrée de l'humanité dans l'âge atomique.

Son œuvre de juriste de la paix, d'économiste de la paix et de sociologue de la paix couvre les deux périodes, et il est bien caractéristique de voir le professeur Pella rendre un égal hommage à la clairvoyance qu'attestent les premiers travaux du lointain devancier et aux mérites non moins frappants de ses écrits d'hier [1]. Aussi l'éminent président de l'Association internationale de droit pénal s'incline-t-il avec respect devant « le savant professeur de Genève, universellement connu par ses nombreux ouvrages sur l'organisation de la paix » [2].

Le professeur Milhaud a vraiment sa place dans l'histoire des idées et dans l'histoire politique d'une grande époque, et cette place, c'est celle d'un homme luttant, avec toutes les ressources que peut fournir la science, pour le droit des peuples, pour les droits et libertés de la personne, pour la coopération internationale et pour la paix.

C'est pour ces raisons, et avec la conviction de remplir un devoir, que les collègues du professeur Milhaud qualifiés pour présenter des candidats au Comité Nobel du Parlement norvégien présentent sa candidature au Prix Nobel de la Paix.

Claudius Pierre TERRIER,
Professeur à l'Université de Genève,
Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

---

[1] Cf. sa récente étude : « L'Association internationale de droit pénal et la protection de la paix » (Paris, 1947, p. 34), où il se réfère au « très remarquable livre d'Edgard Milhaud, *Paix totale ou guerre* », qui est de 1946, en même temps qu'il constate que déjà dans « La Société des Nations », qui est de 1917, il avait évoqué les lignes directrices du droit criminel de demain lorsqu'il avait écrit: « Les fausses nouvelles semées pour exciter les peuples les uns contre les autres seront des crimes et leurs auteurs seront traduits devant les tribunaux internationaux. Gouvernants, fonctionnaires, particuliers, coupables principaux, complices, tous seront poursuivis, tous subiront les peines édictées par la loi internationale. Et les plus implacables ne seront pas excessives pour les machinateurs qui préparent les saignées de millions d'hommes » (p. 233).

[2] Au cours d'une réception offerte par les autorités genevoises aux représentants de l'« Union mondiale des organisations de la Paix », le président du Conseil d'Etat (gouvernement) du canton de Genève prononça ces mots : « Genève compte traditionnellement parmi ses habitants des personnalités internationales : Rousseau, Bourlamaqui, Dunant et, de nos jours, les professeurs William Rappard, Léopold Boissier et Edgard Milhaud ». *Journal de Genève*, du 10 septembre 1947.

CURRICULUM VITÆ

Né à Nîmes, France, le 14 avril 1873. Français.

De 1892 à 1896, études universitaires à Paris (Sorbonne, Collège de France, Faculté de Droit). Etudes de philosophie, de sociologie, d'économie politique. En 1895, agrégé de philosophie (reçu deuxième).

En 1896-97, mission d'études en Allemagne. Enquête sur le mouvement ouvrier (aboutissant au livre : *La démocratie socialiste allemande*, 1902).

1899-1901 : conseiller économique dans le Cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie.

Depuis 1902 : professeur d'économie politique à l'Université de Genève. 1915-1918 : premier doyen de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Fonde en 1908 les « Annales de la Régie directe », revue internationale devenue en 1925 les « Annales de l'Economie collective », en quatre éditions. Directeur et rédacteur en chef.

En 1920 : appelé par le Bureau international du Travail à diriger l'Enquête sur la Production (1920-1924). 1925-1933 : chef de la section des enquêtes générales.

En 1923 : membre du Comité d'honneur de l'Alliance coopérative internationale.

En 1924 : membre du Comité consultatif supérieur du Commerce et de l'Industrie de France. De 1928-1936 : membre du Conseil National Economique.

En 1926 : cours à l'Académie de Droit international de La Haye.

1926-1929 : président du Tribunal arbitral mixte belgo-luxembourgeois, constitué pour trancher des questions économiques dérivant de la Convention économique belgo-luxembourgeoise. Appelé à cette présidence par le Conseil de la Société des Nations.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

I.

Ouvrages et articles de revues concernant spécialement la paix

1. *Ouvrages*

Du droit de la force à la force du droit. — Genève, Atar, 1915, 128 p. (1926, 6me mille).

La Société des Nations. — Paris, Bernard Grasset, 1917, 268 p. (1926, 4me édition).

Plus jamais! L'organisation de la Paix ; le Pacte de la Société des Nations, les Amendements nécessaires. — Genève, Sonor, 1919, 416 p. (1926, 2me mille).

L'organisation économique de la paix, dans : Académie de Droit international établie avec le concours de la Dotation Carnegie pour la paix internationale. — Recueil des Cours, Paris, Hachette, 1926, II, tome 12 de la Collection. 1927, p. 276-431. Tiré à part, 1928, 158 p.

La France avait raison. Sécurité collective. — Neuchâtel, La Baconnière, Paris, Presse française et étrangère, 1945, 352 p., 9me mille.

La France et les affaires du monde, Neuchâtel, La Baconnière, 1945, 400 p., 6me mille.

Plusieurs sièges des Nations Unies (Londres, Moscou, Nankin, Paris, Washington, Genève), 1945, 96 p.

Plural Headquarters of U.N.O.? (Washington, London, Moscow, Paris, Nanking, Geneva), Geneva, Editions du Rhône, 1945, 96 p.

L'alternative de fer. Paix totale ou guerre. — Paris, Les Presses Universitaires de France, Neuchâtel, La Baconnière, 1946, 304 p., 2me mille.

Pour la libération de la crainte. Deux amendements à la Charte : contrôle atomique et limitation du droit de veto. — Neuchâtel, La Baconnière, 1947, 96 p.

2. *Articles de revues*

L'arbitrage international, dans « L'Avenir socialiste », Paris, Marcel Rivière, 1916.

La paix, la coopération et les accords économiques entre Etats, A.E.G.*, 1925, p. 31-90. Même année, dans les trois autres éditions.

La coopération dans l'ordre international, A.E.G., 1925, p. 164-190. Même année, dans les trois autres éditions.

Organisation de l'économie, organisation de la paix, A.E.G., p. 268-290. Même année, dans les trois autres éditions.

La réorganisation économique du monde, condition de la paix politique. Rapport et projet de résolution présentés au Congrès du Cinquantenaire de l'Association « La Paix par le Droit », A.E.G., 1938, p. 248-254. Même année dans les éditions angl. et allem.

---

* Abréviation de « Annales de l'Economie collective ».

II.

Ouvrages, Revue, Articles de périodiques et Rapports sur des sujets en connexion avec le Problème de la Paix

1. *Ouvrages et revue*

Enquête sur la Production du Bureau international du Travail (dirigée par le professeur Milhaud, rédacteur de la presque totalité et des conclusions du Rapport). I. Mémoire introductif, Genève, 1920, 224 p. ; II. Rapport général, t. I, 1923, XXXIII et 444 p. ; t. II en 2 vol., 1923, 1536 p. ; t. III, 1924, 1021 p. ; t. IV, en 2 vol., 1924, 2120 p. ; t. V, en 2 vol., 1925, 1615 p.

Annales de l'Economie collective, fondées par le professeur Milhaud en 1925, comme revue internationale en 4 éditions *(Annals of Collective Economy, Annalen der Gemeinwirtschaft, Anales de la Economia colectiva)*. — Suite des *Annales de la Régie directe*, fondées par le même, également comme revue internationale, en 1908. Suspension de l'édition espagnole en 1933.

Trève de l'or et clearing international. Plan pour le rétablissement des échanges internationaux. — Paris, Maison coopérative du Livre, 1933, 160 p. Paraît en même temps dans les éditions française, anglaise et allemande des A.E.C.

A Gold Truce. A constructive plan for the revival of international trade. Londres, Williams and Norgate Ltd, 1933, 154 p. (trad. de l'ouvr. préc.).

Organisation des échanges et création de travail. Ouvrage collectif. — Paris Recueil Sirey, 1934, 404 p. et « Annales de l'Economie collective », 1944. Même année, dans les éditions anglaise et allemande des A.E.C.

Ending the unemployment and trade crisis, by the introduction of purchasing certificates and the establishment of an international clearing system. — Londres, Williams and Norgate Ltd., 1934, 334 p. (trad. de la plus grande partie de l'ouvr. préc.).

Une idée en marche. La compensation organisée. — Paris, Recueil Sirey, 1935, 324 p. et A.E.C. 1935, p. 97-383.

Organised compensatory trading. — Londres, Williams and Norgate Ltd., 1937, 306 p., et « Annals of Collective Economy », janvier-septembre 1936.

La compensation internationale intégrale avec règlements par devises-compensation. — Genève, Comité d'action pour la compensation internationale intégrale, 1935, 80 p.

Integral international compensation. — Ibid. 1936, 36 p.

Le plan Beveridge. — Genève, Editions des « Annales de l'Economie collective », 1943, 4me mille. Paraît aussi dans A.E.C., 1943, p. 1-280.

Der Beveridge-Plan. — Genève, Editions des « Annales de l'Economie collective », 1943, 276 p. Paraît aussi dans les « Annalen der Gemeinwirtschaft », juin-déc. 1943.

Le rôle et les tâches de la coopération dans l'économie de demain. — Bâle, Union suisse des coopératives de consommation, 1943, 104 p.

2. Articles de périodiques et Rapports a des Congrès

La crise économique mondiale, la coopération et l'organisation internationale de l'économie, « *Annales de la Régie directe*, 1922, p. I-II.

La conférence économique internationale, « Bulletin coopératif international », Londres, 1926, p. 167-179. Paraît aussi la même année dans les éditions en langue anglaise et en langue allemande.

Pour le rétablissement des échanges internationaux. Règlements extérieurs (achats et dettes) en bons d'achat, « Journal des Nations », Genève, 6 juillet 1932, et « Information Sociale », Paris, 7 juillet 1932.

Plan pour le rétablissement des échanges internationaux, « Revue coopérative internationale », Londres, janvier 1933, p. 12-15. Paraît également dans les éds. angl. et allem.

Trève de l'or et échanges compensés « Revue économique française », Paris, janv.-fév. 1933, p. 1-12.

L'action contre la crise par le rétablissement des échanges internationaux. Parti radical et radical-socialiste français. Commission du Commerce et de l'Industrie. Compte rendu sténographique des travaux sous le titre : « Pour la recherche des moyens de mise en pratique du Plan Edgard Milhaud », Paris, mars 1933, 64 p. in-4°.

La Conférence de Londres et les compensations internationales, « Journal du Commerce », Paris, 11 mai 1933.

La trève de l'or et l'organisation internationale du système des compensations. « Rapports, travaux et comptes rendus, vœux et résolutions de la Troisième Semaine de la Monnaie », 1933, Maison coopérative du Livre, Paris, 1935.

La pluricompensation intégrale. Un essai d'application immédiate. — « Bulletin périodique de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion », mars 1936, p. 127-134.

La pluricompensation et son instrument normal, le chèque-compensation. — Rapport présenté à la Deuxième Session annuelle du Comité international des Echanges, Genève, 1936, p. 110-116.

Moyens de paiement de caractère compensatoire. — Recueil de Travaux publiés à l'occasion de l'Assemblée de la Société suisse des juristes, Genève, Kundig, 1938, p. 264-298. Etude reproduite dans les A.E,C., 1940 (éd. fr., pp. 410-436, ang., p. 373-400 et allem., 1941, p. 166-198).

Le chèque-compensation. — Recueil d'Etudes en l'honneur d'Edouard Lambert, Lyon, 1938, 5me partie, p. 406-422. Etude reproduite dans les A.E.C. (éd. franç., 1940 p. 437-456, angl. 1941 p. 401-445, allem. 1943, p. 199-221).

Méthodes de coopération internationale pour le progrès du bien-être humain. — A.E.C., 1938 éd. fr., p. 1-19 (éd. angl., p. 331-350 ; éd. all., p. 361-405).

Les propositions de MM. Paul Elbel et McDougall pour le relèvement des niveaux de vie dans les différents pays. — A.E.C., 1938, p. 103-142 (éd. allem., 1938, p. 361-405.)

La Société des Nations face au problème du relèvement des niveaux de vie. Le memorandum du professeur Hall, A.E.C., 1938, p. 143-199 (éd. angl. 1938, p. 476-530 ; éd. allem. 1939, p. 53-115).

Les « Annales de l'Economie collective » et les problèmes de la guerre et de la paix. — A.E.C., 1940, p. 1-5, éd. angl., 1940, p. 1-5.

Le président Roosevelt et le crédit-compensation. — A.E.C., 1940, p. 604-707.

De la crise économique mondiale à la politique de l'élévation des niveaux de vie. — Mélanges d'études économiques et sociales offerts à William E. Rappard, Genève, 1944, p. 131-224.

TABLE

NOTICE

ACCEPTER LE DÉFI DU DESTIN

... Il est une idée maîtresse sur laquelle, en cette question (celle *du* siège ou *des* sièges) comme en tant d'autres, on ne saurait trop appuyer : c'est que ce qui est en question aujourd'hui, ce n'est pas une mesure ou un ensemble de mesures d'importance relative et secondaire à insérer discrètement et opportunément dans l'ordre mondial existant, mais c'est la transformation méthodique et systématique d'un monde périmé, générateur de catastrophes, en un monde nouveau, dominé par des principes de justice, de libre et loyale coopération et de paix. Il faut donc que de toute part on se rende compte que ce n'est pas avec les vieilles routines de pensée qu'il faut aborder les problèmes, mais avec des esprits que les événements ont suffisamment secoués pour les préparer à l'acceptation de mesures qui ne seront prudentes et sages qu'à la condition d'être audacieuses et neuves.

N'ayons point peur du mot : ce qui est en question, c'est l'accomplissement, sur le plan international, non pas de « réformettes » ou même de réformes, mais d'une révolution ! Car il ne s'agit de rien de moins que de passer du monde de la force — qui fut le monde de toujours — au monde du droit, du monde des guerres (effectives ou latentes) au monde de la paix.

Il n'a pas été accompli de plus grande révolution dans l'histoire, et c'est aux générations qui représentent à l'heure actuelle l'immense collectivité qu'est l'humanité dans son devenir au cours des âges qu'incombe la mission auguste et inouïe d'accomplir ce grand pas. Prendront-elles pleinement conscience de cette mission et se hausseront-elles à son niveau, ou bien le fardeau des préjugés et des préconceptions traditionnelles pèsera-t-il d'un poids si lourd sur leur faculté de comprendre, de voir et de prévoir qu'elles succomberont à la tâche, laisseront échapper les rênes de leurs mains débiles et abandonneront le cours des choses au jeu terrible des forces nationales dispersées ?

Ce que signifierait cette éventualité, dans un monde troublé et déchiré qui vient d'entrer avec angoisse dans l'âge atomique, c'est ce qu'il n'est que trop aisé de se représenter. Il faut donc, à tout prix, que les générations de ce temps acceptent le défi du destin et pensent les problèmes avec des esprits nouveaux, avec des âmes nouvelles.

C'est le postulat des postulats. Le repousser, ce serait courir, les yeux bandés, à l'abîme.

(*Plusieurs sièges des Nations Unies*, 1945, pp. 63-65.)

LOINTAINS AVERTISSEME

Mars 1915 « Transformation des nations en camps ret recul de l'économie mondiale à l'économie n rétrogradation de la science de la pleine clarté au répudiation des grandes idées humanitaires huitième et dix-neuvième siècles et de l'aube d il faut accepter tout cela et il faut accepter la pe de la guerre future, de la guerre planétaire, do serons ou dont nos enfants seront les témoins, ou bien il faut, à cette heure, dégager des événements les conséquences qu'ils comportent, et vouloir les transformations radicales dans les relations des peuples qui sont dans l'inflexible logique de la situation.

» Voilà l'alternative de fer devant laquelle nous sommes placés. »

(*Du droit de la force à la force du droit,* Conclusion.)

Mai 1919 « ... J'écris ce livre parce que le droit à la guerre est la négation de la Société des Nations.

» J'écris ce livre parce que le droit à la guerre, c'est la prévision de la guerre, et la préparation à la guerre, et la préparation de la guerre, et la fatalité de la guerre.

» J'écris ce livre parce que j'ai l'âme oppressée par l'évocation des morts innombrables, et parce que je crois, avec M. Léon Bourgeois, que « ceux qui sont morts sont » morts pour que la guerre abominable ne se recommence » pas ».

« J'écris ce livre parce que *je vois l'abîme auquel marchent les peuples* et que je ne puis m'empêcher de lancer, après tant d'appels demeurés sans effet, un dernier appel. »

(*Plus jamais!* Avant-propos.)